



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



INNOVATION

L'ENVOL D'ICARE

P22

1,60€

Avis d'audience
 Je vous invite à vous présenter devant le Président du tribunal de grande instance de Bastia - Cabinet
 Président, Rond Point de More Giafferi 20407 BASTIA,
 le 27 juin 2018 à 08:30
 de 8,786 tonnes (96 642 / 11). Excédant de fabrication : 7,137 tonnes (16,782 - 8,786).
 Au regard de la totalité du potentiel sur les deux campagnes et jusqu'au 7 juillet 2017 (14,768
 tonnes) la fromagerie a fabriqué un excédent de 18 tonnes de produit dénommé Brocciu.

**FRAUDE ILOCC ET AOP BROCCIU
 INTRANSIGEANTS
 P6**

**ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3
 DÉCHETS ET BAC JAUNE P4
 BRÈVES P8 • AGENDA P26**



Photo Mamon Perelli



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Bleu blanc rouge

L'été est cette parenthèse que nous colorons d'insouciance et d'allégresse avant le retour du gris automnal. Bleu-blanc-rouge sont certainement les couleurs emblématiques de cette mi-juillet 2018

Bleu France ce 15 juillet grâce à l'équipe de football devenue championne du monde face à une Croatie qui n'a pas démerité, ni par son équipe, ni par sa présidente. Si la sélection de Didier Deschamps a brandi fièrement la coupe du monde 2018, Kolinda Grabar-Kitarovica a obtenu sans conteste la médaille de la pétulance et du fair-play. Se fichant éperdument du qu'en dira-t-on quant à ses larmes de déception ou de la muflerie d'un président russe qui seul se protège sous son parapluie de celles du ciel, elle a bisé et câliné fougusement tous ceux qui se présentaient à elle.

À marquer d'une pierre blanche, la gaffe de la patrouille de France lors de l'ouverture aérienne du défilé du 14 juillet. Des heures d'entraînement pour dessiner dans un ciel azuré un drapeau national quelque peu modifié qui en a fait sourire plus d'un. Et peut-être rendus blancs comme un linge des généraux de l'armée de l'air,

Et enfin rouge colère, mais seulement pour parler de nos voisins anglais et ne pas rompre le charme de la parenthèse bleue : le 13 juillet, Sa Majesté Elisabeth II, toute vêtue de bleu roi, recevait Donald et Melania Trump à l'heure du thé. Mais, égal à lui même, le président américain a offert aux sujets britanniques un véritable feu d'artifice fait d'entraves au protocole et fautes de goût. Trois exemples qui montrent, comme le confessait Jean-Jacques Rousseau, que les couleurs agissent sur nos âmes. Alors complétons notre éventail de belles et vives couleurs jusqu'à la rentrée, afin de profiter jusqu'au bout de cette bulle d'optimisme qui nous anime actuellement ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

D'induve venerà a pace?

S'hè compia dumenica scorsa, in Russia, a 21esima Cuppa di u Mondu di ballò cù a vittoria di a Francia 4 à 2 di pettu à a Cruazia. Mentre un mese sanu, ogni passiuatu hà pussutu campà ste stonde in famiglia o cù l'amichi, ch'ella sia in casa o per isse terrazze di caffè induve i stabilimenti prupunianu a diffusione di tutti i scontri. In Corsica, hà avutu a

À MODU NOSTRU

Cuppa di u Mondu un caratteru particulare. Torna una volta, hè stata richjappa a pratica spurtiva da u stintu puliticu di e relazione trà a nostra isula è u Statu francese. Certi cumpurtamenti anu stunatu è surpresu parechje persone, dendu fiatu, in giru à stu sugettu, à debattiti è cuntrasti di quelli, nant'à e rete suciale. Di sicuru, sò stati numerosi i Corsi à sustene, à u filu di a cumpetizione, l'avversarii di a squadra nazionale di ballò cundutta da Didier Deschamps ch'avia vintu, ellu, 20 anni fà, sta cuppa tanta bramata da i ghjucadori di u mondu sanu. Era contr'à u Bresile di Ronaldo cù u famosu «È 1, è 2, è 3 à 0». Ind'u 1998, a Cruazia avia persu digià colpa à i Francesi, in meza finale, è à a furmazione ch'ellu intrenava, à l'epica, Aimé Jacquet. Epica mentre a quale, ci vole à di là, era quasi listessa, in Corsica, l'upposizione à a squadra di Francia ind'u so parcorsu. Quasi listessa perchè, à ramintassi ne, ci era un scherzighjime ardente ma micca sin'à liticassi à carci è pugni in cor'di cità, fighjendu a televisìu in caffè, cum'ellu hè statu u casu a sera di a finale, in Bastia è in Aiacciu, una volta ch'ella hà marcatu a Francia. Ci vole à di là dinò, hè troppu strettu u legame trà u ballò è a pulitica in l'uccasione di a Cuppa di u Mondu, à livellu nazionale induve a recuperazione di l'eletti di primu pianu, frà i quali -in testa- u Presidente di a Republica, ch' volenu fà d'altronde di i ghjucadori i portabandera di a mischjità suciale è culturale di a quale a situazione in Francia chjama à una vera riflessione è à un veru travagliu di fondu. Sta vulintà assunta di dà à a squadra francese una dimensione d'arnese puliticu hè surghjente d'una certa tensione in Corsica. Attizza e passione è ancu, per disgrazia, l'odiu. Pesanu, in st'imbroglu, i fatti di storia è quelli oghjinchi ! Ma d'induve venerà a pace ? ■

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Contact:

journal@icn-presse.corsica

ou

06 44 91 58 30

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

société locataire gérante

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



DÉCHETS

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR PASSER SON BAC JAUNE



**La Corse et ses déchets :
enfouissement, exportation envisagée,
tri qui se fait ou pas...
nouvelle saga de l'été !**

Pourtant, sommes-nous si différents ?

**Quel cadre régit la gestion des déchets
ailleurs, en Europe et en France ?**

Dans l'île, comment s'organise-t-elle ?

**Qu'est-ce qui nous permettra
de résorber le volume des détritres
accumulés dans nos poubelles ?**

**Ce ne devrait pas être si compliqué :
même les pots de yaourt, barquettes
et films plastiques qu'on ne savait
où mettre trouveront à compter**

du 1^{er} août leur destination.

Tous au bac jaune !

Éléments de réponse avec

Catherine Luciani, directrice du Syvadec.

La gestion des déchets, en Corse comme ailleurs en France ou dans l'Union Européenne répond à la Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, en application depuis le 12 décembre 2008, qui établit le cadre juridique pour le traitement de déchets et les grands principes tels que l'obligation de traiter les déchets d'une manière qui ne soit pas nocive pour l'environnement et la santé humaine. Elle fixe la hiérarchie des déchets : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, et enfin élimination. Elle instaure le régime de responsabilité élargie du producteur et rappelle le principe du pollueur-payeur. Elle vise à mettre en place une société du recyclage qui valorise les déchets afin de préserver les ressources naturelles. Elle soutient notamment la collecte séparée des biodéchets et leur transformation en compost. Elle fixe des objectifs de recyclage à atteindre d'ici à 2020 : 50% pour les déchets ménagers et 70% pour les déchets du bâtiment [construction et démolition]. Objectifs à partir desquels dans chaque pays sont établis des plans de gestion et les programmes de prévention.

En France, ces objectifs ont été déclinés dans le Programme national de prévention des déchets 2014/2020, et renforcés par la Loi de transition énergétique pour une croissance verte d'août 2015 et par la Feuille de route pour une économie 100% circulaire d'avril 2018. Les objectifs nationaux sont notamment de réduire de 50% la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2025 par rapport à 2010, et de tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025. Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République [NOTRe] confie de nouvelles compétences aux régions, notamment celle de définir les plans de prévention et de gestion des déchets, et renforce les intercommunalités : la compétence déchet est ainsi transférée obligatoirement au 1^{er} janvier 2017 des communes aux intercommunalités [communautés de communes et communautés d'agglomération]. En Corse, on passe ainsi de 71 collectivités assurant la compétence déchet à 19. En matière de planification, PPGDC [plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux] adopté le 17 Juillet 2015 par la CTC est en cours de révision pour devenir le Plan de prévention et de gestion des déchets de Corse [PPGDC] de la nouvelle Collectivité de Corse. Il fixe les objectifs régionaux, les modes de traitement autorisés et la répartition géographique des installations de traitement. La CTC avait complété le PPGDND en mai 2016 par l'adoption d'un « Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers », qui visait 60% de valorisation dans un délai de 3 ans pour les collectivités rurales et 60% dans un délai de 5 ans pour les collectivités urbaines. Il prévoyait aussi la création de 2 centres de tri « mul-



tifonctions» au plus près des 2 grandes agglomérations, puis, en remplacement des sites actuels dont la fin d'exploitation est proche, l'ouverture de 2 ou 3 centres de stockage sécurisés. En effet, il y aura toujours, à l'issue, des résidus non valorisables, et la création de ces ISDND (Installations de stockage des déchets non dangereux) viendra en aboutissement du tri dont la montée en puissance est l'objectif prioritaire. Ce plan, toujours d'actualité, insiste d'ailleurs particulièrement sur l'importance capitale du tri, y compris pour les biodéchets.

Quant à l'organisation de la gestion et de l'élimination entre les différentes collectivités insulaires, elle est simple : si la Collectivité de Corse est responsable de la planification, les 19 communautés de communes et communautés d'agglomération sont responsables de la collecte des déchets, à la fois pour les collectes sélectives (emballages, papier, verre, cartons, biodéchets, encombrants) et pour les collectes des ordures ménagères résiduelles. Quant au Syvadec (Syndicat de valorisation des déchets de Corse), il assure la valorisation et le traitement pour la grande majorité des déchets de l'île. En effet, en Corse comme au plan national la gestion des déchets collectés peut être transférée à des intercommunalités plus larges, EPCI ou syndicats mixtes. Pour chacune des différentes régions de France, il y en a souvent plusieurs, la Corse a choisi d'éviter l'émiettement : «Le Syvadec, créé le 13 juillet 2007, a été le premier syndicat à vocation régionale de France, remarque Catherine Luciani, sa directrice. Nous valorisons les déchets triés par nos collectivités adhérentes et ceux issus des recycleries que nous gérons. Nous avons mis en place 17 filières de valorisation, que nous menons jusqu'à la vente des matières recyclées, de même que les contrats avec l'ensemble des éco-organismes. Nous reversons ensuite les recettes et les soutiens issus du tri à nos collectivités adhérentes, au prorata de leurs tonnages valorisés. Nous gérons également le transport et le traitement des déchets résiduels non valorisables». Toutes les intercommunalités de Corse sont désormais adhérentes au Syvadec, 16 pour la totalité de leur territoire et 3 pour partie (Pieve d'Ornano, Fium'Orbu-Castellu et l'Oriente). Le périmètre du Syvadec couvre 323 communes et quelques 302 457 habitants. Les déchets triés ou résiduels sont transportés par une dizaine de transporteurs vers les sites de valorisation ou de traitement. Le Syvadec dispose de 26 installations au service de

l'ensemble de ses adhérents et de leurs usagers : recycleries, quais de transfert, centres de regroupement du tri, plateformes de compostage, pôles environnementaux, ISDND.

Ce tri, d'ailleurs, est-il si complexe ? Il l'était en effet pour partie. Même si les restes alimentaires et déchets du jardin étaient orientés vers le compostage, le verre vers le bac vert, et les papiers vers le bac bleu, les emballages ne se triaient pas tous dans le bac jaune, et nos poubelles, quoi qu'on en dise, se remplissaient principalement d'emballages plastiques non valorisables ! Que faire des pots de yaourt et barquettes de jambon vides, des sachets de salades ou de légumes surgelés, de ceux entourant les biscuits des enfants, des barquettes en polystyrène, des films alimentaires ? «À compter du 1^{er} août, tout ceci ira dans le bac jaune, poursuit Catherine Luciani. On pourra y mettre tous les emballages en aluminium, même les plus petits (capsules de café, emballages de médicaments, gourdes de compote...) mais aussi tous les emballages en plastiques : barquettes, pots de yaourts, blisters, pots de crème et de beurre, films et sacs, papier bulle, barquettes en polystyrène, tubes de dentifrice et de crème, etc. Et bien sûr toujours les emballages en carton, tétrapack et métal. C'est un énorme progrès et une grande simplification : désormais plus d'hésitation, tout dans le bac jaune ! Avec cette évolution, le gisement d'emballages recyclables passe de 57 kg à 100 kg par habitant par an. Le taux de tri a déjà beaucoup augmenté ces dernières années mais nous avons encore de la marge : on trie actuellement 27% de nos déchets ménagers pour 73% d'enfouissement. Avec l'extension des consignes de tri, la Corse peut attendre une augmentation rapide des taux concernant les emballages mais aussi les autres collectes sélectives, et une baisse significative du volume de déchets résiduels qui se dirigent vers l'enfouissement.» Et donc, si on trie convenablement, sans doute vers l'exportation envisagée...

Seule consigne : vider les emballages (ne pas jeter les légumes surgelés avec le sachet ni des yaourts pleins...) et ne pas imbriquer les déchets l'un dans l'autre pour ne pas gêner le tri qui s'effectue en effet de façon automatisée. Il sera réalisé pour partie chez AM Environnement à Biguglia, et pour les extensions dans les centres de tri de Paprec dans le sud de la France.

En attendant de voir la Corse disposer de ses propres centres de tri aux nouvelles normes. Ils sont prévus d'ici 4 ans. ■ Claire GIUDICI

ILLOCC ET AOP BROCCIU

INTRANSIGEANCE FACE À LA FRAUDE

Fabrication totale sur les deux exercices : 32,700 tonnes de Brocciu AOP.
PRATIQUE COMMERCIALE TROMPEUSE :
USURPATION en rapport au lait corse « habilité » et au cours des périodes de fabrication du Brocciu (soit 105 184 litres) : La fromagerie a fabriqué en toute illégalité 23 tonnes de « Brocciu AOP » au regard du potentiel cumulé déterminé de 9,563 tonnes.
Les quantités fabriquées sont telles que nous pouvons en conclure qu'il y a eu sans interruption pendant la période utilisation illégale de laits exogènes et de poudres.

Pour information : En 2016, nous avons constaté que la fromagerie a 1 bis) plus de lait corse qu'elle n'en a enregistré sur les fiches de collier pour 72 704 enregistrés (soit une différence de 14 170 litres non tracés chèvre (tableau synthèse 2016 COTE 22)
Nous ignorons pour quelle raison la fromagerie a occulté ces litrages qu Cette absence de traçabilité ajoute à la gravité constatée de la situat

Au cas présent, avec la totalité du lait corse, il ressort de nos investigations (Tableaux COTE 22 et 23):
- en 2016, le potentiel de fabrication avec la totalité du lait corse, habilité ou non (65 801 litres) est de 5,982 tonnes (65 801 / 11). **Excédant de fabrication : 10,800 tonnes** (16,782 – 5,982).
- En 2017, le potentiel de fabrication avec la totalité du lait corse, habilité ou non (96 642 litres) est de 8, 786 tonnes (96 642 / 11). **Excédant de fabrication : 7,137 tonnes** (16,782 – 8,786).

Au regard de la totalité du potentiel sur les deux campagnes et jusqu'au 7 juillet 2017 (14,768 tonnes) la fromagerie a fabriqué un excédent de 18 tonnes de produit dénommé Brocciu.

On peut parfois être victime de son succès. La réputation des produits corses génère régulièrement son lot de «spécialités» aux noms usurpés ou contrefaits, se réclamant indûment d'un savoir-faire, d'une tradition. Les signes de qualité tels que l'AOP permettent généralement de clarifier les choses. Mais parfois, il est nécessaire de rappeler que les règles qui encadrent leur obtention sont tout sauf accessoires. C'est ce qu'ont fait l'Ilocc et les professionnels de l'AOP Brocciu en communiquant sur un fait isolé mais symptomatique d'une tendance à ne pas voir plus loin qu'une étiquette.

C'est fragile, la bonne notoriété d'un produit. Les productions corses, notamment celles en AOP, bénéficient d'une bonne image qui, paradoxalement, peut concourir à les rendre vulnérables: leur réputation fait leur prix, or ce qui a du prix suscite des convoitises, lesquelles peuvent quelquefois conduire à des dérives. Des années voire des décennies de travail, d'exigence, peuvent parfois être compromises pour peu que certains acteurs de la chaîne de production ne jouent pas ou plus le jeu, vidant de leur substance les signes de qualité dont ils se prévalent pourtant. Se pose alors la question des moyens permettant de parer ou remédier aux dérives, mais aussi celle de savoir s'il faut les dénoncer publiquement ou préférer au contraire ne pas faire de vague, de crainte de voir toute une filière discréditée. Au risque que les choses finissent par s'ébruiter et que ceux qui ont voulu mettre un terme aux abus sans les exposer au grand jour se le voient reprocher sur l'air du *qui ne dit mot consent*. Si aucune filière corse n'est à l'abri de ces risques, certaines sont plus exposées, plus scrutées que d'autres. «*Celle du lait suscite beaucoup de commentaires, il est souvent question, par exemple, des importations de lait voire de produits finis*, rappelle Michel Mattei, administrateur du syndicat AOP Brocciu et de l'Interprofession laitière ovine et caprine de Corse (Ilocc). *Sur le brocciu* nous n'accepterons aucune dérive, aucune fraude et c'est une intransigeance que nous avons voulu réaffirmer*». Le 18 juillet, en effet, les producteurs en AOP Brocciu et l'Ilocc ont tenu une conférence de presse dans les locaux de l'Inra, à Corte, sans craindre de mettre le doigt là où ça fait mal. Il s'agissait, dit encore Michel Mattei, de «*mettre un nom, des mots exacts, sur des*

pratiques d'un autre temps, sur un système», de rappeler que le syndicat comme l'interprofessionnelle «*ne laisseront rien passer*» et enfin de remettre quelques pendules à l'heure quant à l'appréciation que certaines administrations peuvent avoir de leur travail. Ils ont tenu à revenir «*précisément sur les faits*» qui ont donné lieu à la tenue d'une audience, le 27 juin dernier, devant le Tribunal de grande instance de Bastia. La procédure concernait une laiterie de Haute-Corse, la SAS Alta Cima qui, nous apprend son site internet, s'est donné pour devise «*Qualité & Tradition*» mais à laquelle il est reproché d'avoir, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 7 juillet 2017 «*fabriqué et vendu sous la fausse appellation «Brocciu» entre 18 et 23 tonnes de fromage*», sans respecter le cahier des charges de l'AOP, en utilisant des laits corses issus de troupeaux non habilités mais aussi des laits «*exogènes*».

Un fait isolé, mais que les acteurs de la filière n'ont pas voulu laisser passer sous silence, jugeant l'affaire symptomatique d'une méconnaissance ou bien même d'un mépris dangereux des exigences sur lesquelles se fondent l'attribution et le maintien des signes de qualité. «*Souvent, pour le grand public, lorsqu'on parle d'une AOC, on ne voit que ce qui brille en haut. Or, rappelle Michel Mattei, l'AOC, ça repose sur un triptyque – un territoire, des races locales, un cahier des charges – et sur un travail permanent afin de maintenir la qualité et la crédibilité*».

Le 23 juin 2017 le syndicat de l'AOP avait porté plainte contre cette entreprise pour «*graves manquements aux conditions de production*». S'ensuivait un contrôle effectué par le service de la Répression des fraudes de la Direction départementale de la cohésion



Photo AOP Brocciu

REPÈRES

L'AOP Brocciu repose sur la certification de l'ensemble d'une filière, de l'élevage (brebis et chèvres) à la transformation. Les producteurs doivent se conformer à un cahier des charges et, en tout premier lieu, à trois règles intangibles: le lait utilisé doit être issu d'ovins ou de caprins de race corse, le mode d'élevage en parcours et l'alimentation naturelle sont des gages de qualité d'un lait de grande pureté, la production doit être faite exclusivement en Corse selon la recette traditionnelle. Un produit ne respectant pas ces conditions ne peut être étiqueté «brocciu» et doit être commercialisée sous l'appellation «brousse». À l'heure actuelle, près de 420 opérateurs sont habilités à représenter l'AOP Brocciu, pour une production qui, sur la saison 2016-2017 était de 430 tonnes, soit environ 15% du tonnage total des fromages fabriqués dans la région ■.

sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Le responsable de la laiterie a choisi de plaider coupable, en se défendant toutefois d'avoir agi de manière intentionnelle. Ayant repris la laiterie en 2016, il dit s'en être remis à l'expérience de ses employés, expliquant qu'il n'avait pour sa part ni connaissance ni formation dans ce domaine d'activité et ignorait tout des exigences de l'AOP en matière de d'origine des laits. Il a également affirmé n'avoir reçu aucune information ou soutien de la part du syndicat ou de l'interprofessionnelle et n'avoir pas été destinataire du registre de production mis en place par le syndicat de l'AOP. Des explications qui ont semblé satisfaire la contrôleuse qui, si elle note ne pas avoir procédé à un contrôle exhaustif qui aurait pris «*beaucoup trop de temps*» et s'être bornée à la fraude sur l'origine des laits «*rapidement*» constatée, ne s'est pas privée de taxer le syndicat et l'Ilocc «*d'inertie*» estimant qu'ils ont «*failli*» à leur mission de contrôle et laissé des laitiers «*livrés à eux-mêmes*». Des propos qui ne passent pas, pour les intéressés. D'autant, explique Michel Mattei, que «*nous n'avons pas un pouvoir de police: si nous nous présentons pour visiter une entreprise et qu'on ne peut ou ne veut nous recevoir, il ne nous reste plus qu'à tourner les talons. La seule chose que nous puissions faire est de saisir les services de l'État, seuls habilités à constater les infractions et à les sanctionner. Ce que nous avons fait, après plusieurs mises en demeure auprès de la SAS Alta Cima. On ne peut pas laisser sous-entendre que nous aurions lâché dans la nature un adhérent – qui a bien eu un cahier des charges de l'AOC – puis que nous l'aurions en quelque sorte jeté dans la fosse aux lions.*». Autre motif d'amertume, les suites judiciaires données

aux infractions constatées. «*En proposant la conciliation, la justice prive le syndicat d'un procès en correctionnelle et d'un débat public. Nous, partie civile – ce qui nous a au moins permis d'avoir accès au procès-verbal – n'avons rien pu dire, rien pu apporter au dossier. Par ailleurs, au regard du préjudice, la sanction est minime. Si l'administration ne nous soutient pas, sort uniquement des affaires pour des affaires et que les contrevenants s'en sortent avec une amende et l'obligation de placarder la décision de justice sur la porte de leur entreprise – c'est-à-dire là où le consommateur ne la verra jamais! – le message qui est envoyé c'est: si tu as de l'argent et que tu paies, tu peux faire ce que tu veux! C'est un message qui a d'ailleurs tendance à devenir dominant dans notre société.*»

Pour l'Ilocc et pour les producteurs en AOP Brocciu, cette affaire est aussi révélatrice d'un manque de «*formation et de connaissance du produit, de la part des agents de l'Etat qui n'ont pas les compétences, par exemple pour relever les incohérences sur les chiffres de production. On a le sentiment que l'administration, à laquelle on fait a priori confiance pour nous défendre, ne sait pas par quel bout prendre ces questions. Ce qui pose la question de la qualité des contrôles mis en œuvre*». Le syndicat de l'AOP Brocciu comme l'Ilocc ont d'ailleurs demandé que les services de l'État concernés améliorent leur «*expertise sur le produit et la filière*» et procèdent à des contrôles «*plus réguliers et mieux diligentés*» en se disant «*volontaires pour travailler avec les agents dans le but d'améliorer leur connaissance du produit*». ■

Elisabeth MILLELIRI

*NDR: seule production laitière corse à bénéficier actuellement d'une AOP

ISULA SURELLA C'est encore loin Bruxelles?

Un groupe sardo-corse au Parlement européen? Sans doute pas pour 2019, mais pourquoi pas en 2024? C'est l'idée avancée par un jeune juriste et consultant en projets européens, Marco Deplano, dans une tribune publiée le 16 juillet sur le site du magazine *Sardinia Post*. Pour l'heure, explique-t-il, en Italie, la loi en vigueur fait que, s'agissant de sa représentation au Parlement européen, la Sardaigne est incluse avec la Sicile dans un pack «régions insulaires» assez pénalisant pour elle ne serait-ce que du fait que la différence de population entre les deux îles ne joue pas en sa faveur: environ 1,5 million d'habitants d'un côté et près de 5 millions de l'autre. Plus il y a de Siciliens qui votent et plus les chances pour la Sardaigne d'avoir des eurodéputés issus de son territoire s'amenuisent. Bien sûr, la Sardaigne peut toujours espérer que la loi soit modifiée afin qu'elle bénéficie, comme d'autres régions italiennes, d'une représentativité plus équitable. Il y a aussi l'éventualité que soit donné suite à la proposition émise par un groupe de conseillers régionaux sardes en vue de réformer la loi électorale, qu'elles concerne les sièges à pourvoir au parlement italien ou ceux au Parlement européen. Mais il y a aussi, estime Marco Deplano, une troisième voie «la plus visionnaire et la plus courageuse», qui consisterait à créer un collège transnational Sardaigne/Corse, lequel serait le point de départ pour l'élargissement du cadre de coopération entre les deux îles-sœurs. La proposition de listes transnationales, défendue notamment par Emmanuel Macron, a certes été rejetée par le Parlement européen, PPE en tête. Mais, selon Marco Deplano, rien n'est jamais définitif et tout n'est qu'une question de temps. ■



Photo Pierre Pasqualini

Une charte pour mieux gérer l'eau

Le 16 juillet, à Ghisunaccia, Saveriu Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) accompagné des présidents de l'Adec, Jean-Christophe Angelini, et de l'Odarc, Lionel Mortini, ainsi que de la conseillère exécutive Josepha Giacometti, des présidents des chambres d'agriculture, des syndicats, des organismes et des responsables des filières agricoles ont signé une charte «pour une gestion raisonnée de la ressource en eau». Cette charte a pour but de rassembler l'ensemble des partenaires institutionnels et agricoles autour d'un processus de planification d'initiatives essentiellement axées sur l'information, la formation, l'innovation, la recherche, l'expérimentation et la prospective. Elle permettra de mutualiser les moyens et de croiser les compétences comme l'explique Saveriu Luciani: «À travers ce document, l'ensemble des signataires font le choix de s'engager sur le long terme. Nous allons renforcer la formation, travailler sur de nouvelles techniques pour mieux maîtriser la ressource en eau et moins gaspiller. Enfin, cette charte symbolise une prise de conscience réelle et concrétise une volonté collective. Les engagements réciproques de l'ensemble des partenaires permettront ainsi à terme d'améliorer les outils d'irrigation et de favoriser une gestion optimisée et solidaire de la ressource en eau.» Avec des objectifs à long terme, la charte doit permettre d'assurer l'ensemble des besoins en eau, de prévoir les besoins agricoles, en tenant compte des perspectives de développement de ce secteur et du contexte climatique en constante évolution. Elle a pour but aussi d'anticiper la diminution des ressources et de rechercher des mesures permettant de l'économiser, notamment pour l'irrigation. «C'est dans le droit-fil de la politique menée par la nouvelle mandature de faire travailler les services ensemble, ajoute Saveriu Luciani. Le problème de l'eau en Corse nous touche à tous les niveaux et nous devons être mobilisés pour trouver des solutions sur le court, le moyen et le long terme. Nous continuons à travailler pour augmenter nos capacités de stockages et éviter les pertes, mais il était important aujourd'hui de responsabiliser tous les Corses contre le gaspillage. L'eau est l'enjeu de demain et nous devons éduquer la population à protéger cette ressource. Nous le faisons pour les générations à venir». ■ Pierre PASQUALINI

Recyclage de lampes: c'est pour qui la lanterne rouge?

Près de 50 millions de lampes ont été collectées et recyclées auprès de 22500 points de collecte en France, en 2017. Soit une progression globale de 5% par rapport à 2016, indique l'éco-organisme Réylum en précisant que cette hausse est due en bonne partie à l'implication des particuliers (+8,5%) tandis que la collecte auprès des professionnels a stagné. Si la Corse a participé une fois encore à cette campagne, elle se positionne en bas du tableau en terme de performance de collecte: avec 866000 lampes collectées et recyclées via un réseau de 121 points de collecte, elle affiche en effet une moyenne de 281 lampes pour 1000 habitants, pour une moyenne nationale de 759 pour 1000 habitants. Bref, pas brillant? En revanche, c'est en Corse que la progression du geste de collecte est la plus significative puisqu'elle est, au total, de 16%. Avec, là encore, une forte mobilisation des particuliers qui se traduit par une hausse record de 28%. ■



Les chiffres de la semaine

0

offre au terme de la procédure d'appel d'offres lancée par le Syvadec en vue d'externaliser le traitement d'une partie des déchets ménagers de Corse, dans le cadre de la période de gestion transitoire 2018/2021. La commission d'appel d'offres procédera donc à une nouvelle procédure de recherche



N° 01

GABRIELLE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
3, boulevard Madame Mère
Immeuble les Myrthes
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 4 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : GABRIELLE.
Siège social : 3, boulevard Madame Mère, immeuble les Myrthes, 20000 AJACCIO.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion, par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers ; ainsi que de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société à prépondérance immobilière.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste, Dominique TOSI, demeurant 3, boulevard Madame Mère, immeuble les Myrthes, 20000 AJACCIO, est désigné gérant pour une durée illimitée.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis à l'unanimité des associés, à l'exception des cessions intervenant entre les deux associés fondateurs
Immatriculation de la Société au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAGONE du 01/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

SAGONE RESTAURATION

Siège : Lieu dit Castellu, Coggia, 20118 Sagone

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros

Objet : Restauration, snack, buvette
Président : M. Stéphane, Daniel, François COLONNA demeurant Lieu dit Campo Grotellu, 20118 Sagone

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/03/2018, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : SCI SJ
Siège social : Parc d'activité U SERENU, Lieu dit Bracalina, 20167 ALATA
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 100 €
Objet social : L'achat d'un local commercial de 150 m2 situé Parc d'activité U SERENU, lieu dit Bracalina RDP d'Afa 20167 Alata, à but lucratif. Toutes opérations Civiles concernant tous terrains ou immeubles à usage commercial ou bourgeois. La mise en valeur de ces terrains en particulier par l'édification et la réhabilitation de construction pour toutes destinations Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement aux immeubles ainsi que toutes opérations propres à réaliser l'accomplissement de l'objet ci-dessus.
Gérant : Monsieur Sylvain GERAY, Lieu dit Ferrando, ZI de Caldancia, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 09/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : A VIGNARELLA

Siège social : Chez A2B IMMO, Centre Commercial Tintorajo, 20600 Furiani

Objet social :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1000 euros
Gérance : M. José Paul MALPELLI demeurant 17 Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pietracorbara du 30/05/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : DESAMIANPAGE CORSE

Siège : Marina, 20233 Pietracorbara

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros

Objet : Désamiantage SS3, terrassement en terrain amiantifère, travaux acrobatiques.

Président : M. Alexandre, Ghjuvan, Save-riu MAESTRACCI, demeurant Villa Biancamaria, Lieu-dit Curcianella, 20222 Brandu

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 09/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : LA SPELUNCA

Siège social : Chez A2B IMMO, Centre Commercial Tintorajo, 20600 Furiani

Objet social :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. José Paul MALPELLI demeurant 17 Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia

Pour avis,
La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/06/2018, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : SCI LIEVIO

Siège social : Lieu dit Cavone, Résidence le Belvédère Bat A, 20090 AJACCIO

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 200 €

Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporter à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social

Gérant : Madame Aurélie PIANI, Lieu dit Cavone, Résidence le Belvédère Bat A, 20090 AJACCIO Confère Article 12 des statuts, Toute cession de parts sociales doit être constatée par écrit Toute cession de parts doit faire l'objet d'une demande d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/06/18, il a été constitué la SCI dénommée MICANTO.
Siège social : lotissement campo vallone route d'ortale 20620 Biguglia.
Capital : 100 euros.
Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.
Gérance : M. Anthony De Pinho Dias, lotissement campo vallone route d'ortale 20620 Biguglia. ; M. Michaël Ange De Pinho Dias, lotissement campo vallone route d'ortale 20620 Biguglia.
Cessions soumises à agrément.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/06/18, il a été constitué une SAS dénommée L-HERVE DISTRIBUTION.
Siège social : route de l'aéroport pietrabu 20290 Lucciana.
Capital : 50 euros
Objet : Distribution d'imprimés publicitaires, catalogues, affichage sur panneaux.
Président : M. LOIC HERVE, route de l'aéroport pietrabu 20290 Lucciana.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/07/2018, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : AUTONOMOUS CLEAN WATER APPLIANCE ROBOTICS
Siège social : Le Pratu, Hameau I Croci, 20140 Petreto Bicchisano
Forme : SAS
Siège : ACWA Robotics
Capital : 8000 Euros
Objet social : La création, le développement et la production d'outils robotiques et numériques autonomes.
Président : Monsieur Jean-françois Guideroni demeurant : Hameau I Croci, 20140 Petreto Bicchisano élu pour une durée de 1 années
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: SCI Eugénie
Capital: 1000 euros
Siège: route de la Canonica 20290 Lucciana
Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant
Durée: 99 ans
Gérant: M. Pietrucci Pierre-Francois route de la Canonica 20290 Lucciana
Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.
RCS: Bastia.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/06/18 il a été constitué une SAS dénommée WEEESTEE.
Siège social : lieu dit la croix 20137 Lecci.
Capital : 1000 euros.
Objet : édition de logiciels généraux utilisés à des fins professionnelles ou à des fins domestiques distribués sur support physique ou téléchargement ; création de sites internet, d'application mobile pour smartphones, tablettes, outils de réalité virtuelle et d'intelligence artificielle.
Président : M. Jean-Marie Castellucci, lieu dit la croix 20137 Lecci.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 24/06/18, il a été constitué une SCI :
Dénomination : SCI JOHANNA
Siège social : Lotissement San Antone, 20620 Biguglia
Objet : Achat, location, vente de biens immobiliers
Capital : 1500 €
Durée : 99 ans
Gérant : M. Giuseppe Rao, demeurant Lotissement San Antone, 20620 Biguglia
Cession de parts sociales : Libre entre associés
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sci: sci mariani, 7 av. piccioni 20220 Ile-Rousse.
Cap.: 300 euros.
Objet : immobilier.
Grt : Frederic Maria-ni, lot. des iles villa asco 20220 Ile-Rousse.
Durée : 99 ans au rcs de Bastia.

N° 15



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.82.38**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :**ARCIQUADRA SUPRANA****FORME :** Société à Responsabilité Limitée
SIÈGE SOCIAL : C/O SCI PADULELLA, RT 10, 20137 LECCI**OBJET :** L'achat de terrains, le dépôt de permis d'aménager, la vente de terrains**DURÉE :** 99 années**CAPITAL :** 1000 euros**GERANCE :** Monsieur **Nicolo ISONI** demeurant Route de Benciugnu, TRINITE 20137 PORTO-VECCHIO ;**Monsieur Matthieu GIANNI** demeurant LECCI 20137**IMMATRICULATION :** Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA du 25/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination :** **RB TRAVAUX****Siège :** 2846 Route de la Canonica, Linnari, 20290 Lucciana**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**Capital :** 1000 euros**Objet :** Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président :** Roland, Constant, Stanislas DEGRAY, demeurant Résidence Saint Joseph, 290 Route de Canavaggio, 20290 LUCCIANA, né le 14/03/1981 à TONNEINS [47] de nationalité française

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 20/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination :** **SVASM IMMOBILIER****Siège :** 64 Ceccia, 20137 Porto-Vecchio**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS**Capital :** 1000 euros**Objet :** Agence Immobilière ; Courtage pour les banques ; Courtage pour la sas sevendreasoimeme ; Gestion locative ; Acquisition ; Vente de bien immobilier ; Prestations de services dans le domaine juridique ; Home Staging ; Franchiseur,**Président :** La société SEVENDREASOIMEME, SAS au capital de 50.000 Euros, dont le siège est 64 ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS AJACCIO 838 939 627, représentée par son président M. Alexis VINCENT-CASTELLI,

La Société sera immatriculée au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 18

CIT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Allée des Fleurs

Route du Stade, 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 2 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination sociale :** **CIT****Siège social :** Allée des fleurs, route du Stade, 20600 FURIANI**Objet social :** Activité des voyagistes**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés**Capital social :** 1000 euros**Gerance :** François Xavier Dianoux, demeurant 14 rue César Campinchi, 20200 Bastia, a été nommé gérant.**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juin 2018, à SAINT-FLORENT, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ :**A S C**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 €, dont le **Siège social** est CZ AGIS, Immeuble Imhotep, Lot N°13, Arbutetta 20620 BIGUGLIA ayant pour **objet** en France et à l'étranger : Négoces et services de matériel roulant industriel à l'export.**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**TRANSMISSION DES ACTIONS :** Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. **Chaque action donne droit à une voix.****Président :** Monsieur GUILLET SERGE, demeurant, 6 Impasse des randonneurs 35000 ST CHRISTOPHE DE VALAINS, pour une durée non limitée.

Pour avis,

Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**Dénomination :** **SASU " YM CONSTRUCTION "****Siège :** Résidence Revinco - Bât E 3 - 20290 Borgo**Objet :** La maçonnerie générale, la rénovation, tous travaux de second oeuvre**Durée :** 99 années**Capital :** 1.000 Euros**Président :** Monsieur Younes MAKKI demeurant Résidence REVINCO - Bât E 3 - 20290 Borgo**Immatriculation :** RCS Bastia

Pour avis,

Le Président.

N° 21

**Maître Pierre-Dominique SUZZONI,****Notaire à AJACCIO (20000)**

7, Cours Napoléon

Soussigné suppléant, désigné par jugement du tribunal de grande instance d'AJACCIO en date du 02 Octobre 2017 et du 26 mars 2018 pour remplacer dans ses fonctions Maître François Mathieu SUZZONI associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI" titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon momentanément empêché.

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Dominique SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 09/07/2018 enregistré au SIE AJACCIO le 16/07/2018, dossier 2018 22304 référence 2018 A 01011, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : **SOLLUNA****Siège :** CARGESE (20130), Route de Paomia**Durée :** 99 années

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers; emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : 1.000,00 € en apports en numéraire.**Gérant :** Monsieur Jean-Jacques BOULAND, époux de Mme Martina LEY, demeurant à CARGESE (20130), Route de Paomia.**Associé :** Madame Martina LEY, épouse de Monsieur Jean-Jacques BOULAND, demeurant à CARGESE (20130), Route de Paomia.

Clause d'agrément : Parts sociales librement transmissibles par voie de succession aux héritiers en ligne directe. Toute autre transmission par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à agrément.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,

Me Pierre-Dominique SUZZONI,

Notaire.

MODIFICATION GERANT

N° 22

SOCIETE ELECTRIQUE**PAOLETTI SEP**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lieu-dit Vigna Majo

Rond Point du Casino

20110 Propriano

393 912 878 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 29 janvier 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Dominique PAOLETTI de ses fonctions de gérant et ont nommé en qualité de nouveau gérant M. Anthony Joseph PAOLETTI, demeurant Portigliolo, 20110 BELVEDERE CAMPOMORO, pour une durée indéterminée à compter du 29 janvier 2018.

Pour avis,

La Gérance.

N° 23

SARL PAUSE COIFFEE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 171.000 Euros

RCS Ajaccio : B 514 166 792

Siège Social : Lieu-dit Porcelone

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 11 Juin 2018, il a été pris acte de la démission de Mr VERLAY David de ses fonctions de co-Gérant à compter du 2 Juin 2018.

Mr COSTANTINO Christophe demeurant donc l'unique Gérant de la société. Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention :

Les premiers gérants de la société, pour une durée indéterminée, sont :

- Mr VERLAY David demeurant résidence l'Orée du Bois, Bât.C, route de Mezzavia, 20090 AJACCIO

- Mr COSTANTINO Christophe demeurant résidence l'Orée du Bois, Bât.C, route de Mezzavia, 20090 AJACCIO

Nouvelle mention :

Le gérant de la société pour une durée indéterminée est :

- Mr COSTANTINO Christophe, demeurant hameau de Porticcio, résidence François Salini, Bât. A bloc 3, 20166 PORTICCIO.

Pour avis,

La Gérance.

N° 24

RESTAURANT U CASTELLU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 101.000 euros

Siège social : Lieu-dit Castellu

Coggia, 20118 Sagone

539 945 162 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2018, l'associé unique a nommé à compter du 23/07/2018 :

- M. Arnaud THIERRY demeurant Rue de Grèce 20130 CARGESE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Stéphane, Daniel, François COLONNA, démissionnaire.

Pour avis,

La Gérance.

N° 25

LE BAR DES PECHEURS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 14.000,00 €

Siège social : 1, Rue Pozzo di Borgo

20000 Ajaccio

488 685 264 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 4 juillet 2018 :

- Monsieur Michel Antoine ORSINI, demeurant 17 Cours Général Leclerc Im. Le YORK, AJACCIO [Corse], a été nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 12 juillet 2018 en remplacement de Monsieur Christophe Dominique ORTOLI . Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,

La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

NEW LIFE

Société Civile

Capital : 2000 Euros

Siège social : Ajaccio 20000

9, Rue Davin

R.C.S. : Ajaccio D 791 822 083

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 10 juillet 2018 :

- Que Madame Stéphanie SALZA-ANDREANI a été nommée en qualité de co-gérant à compter du 10 juillet 2018.

Pour Avis, La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 27

ETANCHEITE CORSICA

SASU à capital variable de 100,00 Euros

Ld Erbaghui, 20250 Corte

830505848 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **41 RUE DE LA DECOUVERTE, 31676 LABEGE** à compter du 18/07/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 28

AVIS

Acqua d'illicci, SCI au capital de 100euros Siège social: 136 bd francoise duparc 13004 Marseille 520320516 RCS Marseille. Le 16/06/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au **Acqua d'illicci, 20146 sotta** à compter du 01/06/2018. **Objet:** location gestion bien immobilier **Gérance:** Philippe Baggioni, acqua d'illicci 20146 sotta. Radiation au RCS de Marseille, inscription au RCS d'Ajaccio.

N° 29

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision du 07/05/2018, l'associé unique de la SAS **BYZANCE FINANCE**, capital : 100000 €, RCS PARIS 519 805 725 a décidé de transférer le siège social du 4 rue Balzac 75008 PARIS au **Lieudit Querciolo, RN 198, 20123 SORBO-OCAGNANO** à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA. **Président :** Jean-Thomas TROJANI demeurant, Lieudit Lunchese, 20215 VENZOLASCA.

N° 30

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juillet 2018, l'associé unique de la **SARL JTM MACONNERIE** au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Porette, RN 200, 20250 CORTE, immatriculée au RCS de Bastia N° 500 724 323, a décidé de transférer le siège social de la société, Lieu-dit Porette, RN 200, 20250 CORTE, à **Lieu-dit Chancada, 20231 VENACO**, à compter du 16 juillet 2018 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.

Pour avis. Le gérant.

Société Civile Immobilière**A.A.C.**

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lotissement Orabona

Route de Bastia à Ile Rousse (20220)

R.C.S. de Bastia n° 527 772 578

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2018, les statuts ont ainsi été modifiés :

Article 4 - SIEGE SOCIAL :

* **Anciennement:** Villa Marie Joseph - Campore - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse
* **Nouveau :** Lotissement Orabona - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 32

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une AGE du 07/05/2018, les associés de la **SAS CORSEA PROMOTION**, capital 150.000 €, RCS PARIS 500954557 ont décidé de transférer le siège social du 4 rue Balzac, 75008 PARIS à **RN 198, Lieu-dit Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO** à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA. **Président :** BYZANCE FINANCE SAS, capital 10000 €, RCS BASTIA 519805725, **siège social :** RN 198, Lieudit Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO, représentée par Jean-Thomas TROJANI.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 33

**"Etude de Maître****Marie-Louise CIAVALDINI",**

titulaire d'un Office Notarial

dont le siège est à CALENZANA,

Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata,

**INSERTION-RESILIATION
DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte reçu par Maître Marie-Louise CIAVALDINI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Maître Marie Louise CIAVALDINI", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata, le 5 juillet 2018, enregistré à BASTIA Service de la publicité foncière, le 10 juillet 2018, 2018N00272, a été cédé par :

Le contrat de location gérance consenti par : Monsieur Toussaint MARANINCHI, retraité, demeurant à CALVI [20260] Villa Mulinu, Chemin de Notre Dame de la Serra. Né à GALERIA [20245], le 26 juillet 1942. Célibataire.

Au profit de la Société dénommée DUNIAUD SAS, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 E, dont le siège est à CALVI [20260], C/Mr Luc DUNIAUD Lieudit TRAMARICCIA, identifiée au SIREN sous le numéro 839886165 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Suivant acte sous seing privé en date à CALVI du 24 mai 2018, régulièrement enregistré et renouvelable par tacite reconduction. A été résilié purement et simplement à compter du 5 juillet 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion, Le Notaire,
Maître Marie-Louise CIAVALDINI.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/07/2018 fait à Sagone, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 11/07/2018, Dossier 2018 21782, référence 2018 A 00996.

La société dénommée RESTAURANT U CASTELLU, S.A.R.L. au capital de 101.000 euros, dont le siège social est situé à SAGONE [20118], Lieu dit Castellu, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le n° 539 945 162, représentée aux présentes par son gérant M. Arnaud THIERRY, **a confié à :** La société dénommée SAGONE RESTAURATION, S.A.S. au capital de 2000 euros, dont le siège social est situé à SAGONE [20118], Lieu dit Castellu, société en cours d'immatriculation auprès du R.C.S. d'AJACCIO, représentée aux présentes par son président M. Stéphane, Daniel, François COLONNA.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de : restaurant, snack, buvette, situé à SAGONE [20118], Lieu dit Castellu, connu sous le nom de "RESTAURANT U CASTELLU" ; Pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2018. Renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour unique avis,

N° 35

AVIS

Par acte SSP en date à Ajaccio le 7 juin 2018, la société LE CAFE DE FLORE, SARL au capital de 1.000 euros sise à La Caldaniccia 20167 SARROLA-CARCOPINO, 791 102 403 RCS AJACCIO représentée par son gérant M. Jean-Michel CABRERA, **a donné en location gérance à la société** BOCCA DI FRATELLO, SAS au capital de 1.000 euros sise 33 rue Fesch 20000 AJACCIO 832 297 873 RCS AJACCIO représentée par son Directeur Général M. Bernard BILLEBAUD, son fonds de commerce de restauration sis et exploité au 33 rue Fesch 20000 AJACCIO pour lequel la société LE CAFE DE FLORE est identifiée sous le numéro SIRET 791 102 403 00023. Ledit contrat prend effet rétroactivement au 19 juin 2017 pour se terminer le 30 avril 2018.

N° 36

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 8 novembre 2014 à AJACCIO et du 12 novembre 2014 à RENNES, enregistré au S.I.E. de RENNES EST le 13 novembre 2014, Bordereau n°2014/3268, Case n°19, La société LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER, ayant son siège social à LA GACILLY [56200], La Croix des Archers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le n°876 580 077, représentée par Monsieur Alain PRIOUR, Avait donné en location gérance à la SASU BEAUTE IMPERIALE ayant son siège social à AJACCIO [20000] 32-34 Cours Napoléon, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° B 807 944 723 et représentée par Madame Marie-Paul GOREEBA, Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à AJACCIO [20000] 32-34 Cours Napoléon, à compter du 2 décembre 2014 pour une durée indéterminée. Suite au protocole d'accord transactionnel du contrat mentionné ci-dessus en date du 18 avril 2018 les parties ont convenu de mettre fin au contrat ci-dessus désigné à compter du 2 juillet 2018.

Pour insertion unique,

**MISE EN LOCATION
GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2018 à AJACCIO et du 22 juin 2018 à RENNES, enregistré au service départemental de l'enregistrement de Rennes le 29 juin 2018 Dossier 2018 16408 référence 2018 A 06099

La société YVES ROCHER FRANCE, ayant son siège social à RENNES [35000] 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n° 808 529 184, représentée par Monsieur Stéphane LOMBARDO, Donne en location gérance à la SARL MANON ayant son siège social à MEZZAVIA COMMUNE AJACCIO [20167] Centre Commercial Géant Casino immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° B794 383 786 et représentée par Madame Audrey PADOVANI,

Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à AJACCIO [20000] 32/34 Cours Napoléon et ce à compter du 3 juillet 2018 pour une durée indéterminée.

Pour insertion unique,

N° 38

**RÉSILIATION DE CONTRAT
DE LOCATION GÉRANCE**

Le contrat de location gérance établi entre Mr Christophe Cimino demeurant à Sari-Solenzara [Corse du Sud] Domaine de Cala d'Oro, né à Porto-Vecchio [Corse du Sud] le 4 juillet 1987 et la SAS Terra e Mare au capital de 2000 euros, au siège social Lotissement Santa Catalina Num 69 20290 BORGIO Numéro RCS 792 272 858 00038, pour un fond de commerce de restauration rapide sous le nom de cap au Sud immeuble La palmeraie descente du port de Solenzara 20145 Sari-Solenzara, a pris fin par anticipation à l'amiable le 31 décembre 2015.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 39

SARL SODEC

SARL au capital de 1500,00 Euros

Lieu-dit Bragato, Rue Pierre Andreani

20137 Porto Vecchio

520986837 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **IMMEUBLE LES MOUETTES, ROUTE DE L'OSPEDALE, 20137 PORTO VECCHIO** à compter du 22/06/2018. **Autres modifications :** - il a été pris acte de la démission du Gérant Madame ALLAVENA SANDRINE BRIGITTE, à compter du 22/06/2018. Monsieur BOUCHE CHRISTOPHE, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. - il a été pris acte de modifier l'objet social **Nouvelle mention :** La déconstruction automobile, le négoce de pièces détachées neuves et d'occasions, le négoce de véhicules ainsi que le dépannage et le remorquage automobile, la réparation automobile et marine. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe - il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 1500 Euros à 750 euros Euros Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

« MARY CESARI »

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 €
 Siège social : Gare de Corte
 20250 Corte
 421 334 061 R.C.S. Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2018 :

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 17 juillet 2018.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet : Paneterie – Viennoiserie – Produits locaux

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :

- La fabrication à caractère artisanal de quiches, tartes salées, tartes sucrées, tourtes fraîches, produits locaux, et tout autre produit artisanal de même catégorie destinés à la vente,

- La préparation en chambre, le façonnage et la cuisson associés à la vente au détail de pains et de viennoiseries à partir de pâtes et de pâtons surgelés,

- La vente de produits locaux divers.

Le reste de l'article est inchangé.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

CADEX

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2.100.000 €
 Siège Social : Centre Commercial
 Port Toga – CS 60001
 20291 Bastia Cedex
 538 846 585 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle mixte du 25 juin 2018, les associés de la société CADEX ont décidé de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social, qui a été étendu de la manière suivante :

« ...L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous location, ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification. D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ; ... »

Mention sera faite au RCS de Bastia,

Le Président.

GMS GREGORINI GAMBOTTI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 100.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Filicaja
 20240 Ghisonaccia
 410 358 709 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 avril 2018, il résulte que : Monsieur Stéphane GREGORINI a démissionné de ses fonctions de Président et Monsieur Marc, Didier GAMBOTTI, demeurant Pietrapola Les Bains 20243 ISOLACCIO DI FIUMORBO a été nommé en qualité de Président en remplacement. Monsieur Stéphane GREGORINI, demeurant Ldt Filicaja La Gare 20240 GHISONACCIA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

CINQA

SAS (nouvelle mention)
 Au capital de 10.305.900 euros
 (nouvelle mention)
 Siège social : Quartier de la Gare
 20220 L'Île-Rousse
 RCS Bastia 810 037 176

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des décisions des associés du 3 avril 2018, il a été décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée à compter du 3 avril 2018, sans création d'une personne morale nouvelle, aucune modification n'étant apportée au siège et à la durée. M. Bernard ACQUAVIVA, demeurant à L'ÎLE ROUSSE [2B], Quartier de la Gare, a été nommé Président pour une durée indéterminée. M. Gérard CASAVECCHIA, domicilié à BASTIA [20600], Résidence FLORE ET SENS, Bat A, rue du Marechal Juin, et Monsieur Albert FERRETTI, domicilié à AJACCIO [20090], 5 rue Paul Colonna d'Istria l'Arc En Ciel ont été nommés cocommissaires aux comptes titulaires. Mme Marie Dominique CAVALLI, domiciliée à BASTIA [20200], 15 Bis, Rue César Campinchi, et Madame Marie ARRIGHI, née le 12 mai 1966 à BASTIA [2B], domiciliée à AJACCIO [20090], 5 rue Paul Colonna d'Istria l'Arc En Ciel ont été nommées co-commissaires aux comptes suppléant. **Admission aux assemblées et modalités d'exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social – **Cessions d'actions :** les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Pour avis. Le Président.

SANT'ANDRIA

Société par Actions Simplifiée
 en cours de transformation
 en Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5000 euros
 Siège social : Lieu-dit I Vespi
 20110 Propriano
 794 021 691 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 1er janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros, divisé en 100 parts sociales de 50 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Alexandre, Simon, Christian LANFRANCHI, demeurant Lieu-dit I Vespi, 20110 VIGGIANELLO
 Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Alexandre, Simon, Christian LANFRANCHI, demeurant demeurant Lieu-dit I Vespi, 20110 VIGGIANELLO.

Pour avis, Le Président.

TERRA VIVA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000.00 €
 Siège social : 4 Rue Jean Pierre Gaffory
 Résidence Santa Cruz, Bastia
 20600 Bastia
 503 220 253 RCS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2018, il résulte que : L'objet social de la société a été modifié, à compter du 30 juin 2018.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet : Design d'espaces, aménagement et agencement intérieur, décoration et suivi de chantier. Maçonnerie générale, gros oeuvre, spécialité décoration de terre.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet : Maçonnerie générale, gros oeuvre, spécialité décoration de terre.

Pour avis, le représentant légal.

AC CLEANER CENTRE CORSE-COTE ORIENTALE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 3000,00 €
 RCS Bastia 534 928 627

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2018 à Castellu di Rustinu, la collectivité des Associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la société à « AC CLEANER PROCESS » à compter du 1er août 2018.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 3 : Dénomination sociale

- Ancienne mention :

La dénomination sociale de la société est : AC CLEANER CENTRE CORSE - COTE ORIENTALE.

- Nouvelle mention :

La dénomination sociale de la société est : AC CLEANER PROCESS.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

MECAFROID

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 480.000 euros
 Siège social : Z.I Erabajolo
 20600 Bastia
 321 735 391 RCS Bastia

Les mandats de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Philippe GUEGEN, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration,

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2018, l'Assemblée Générale Mixte a nommé, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société PWC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur Philippe GUEGEN, commissaire aux comptes suppléant, n'est pas remplacé.

Pour avis, Le Président.

SOCIETE NOUVELLE VEHICULES INDUSTRIELS CORSES

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 100.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Poretta
 Route de l'Aéroport
 20290 Lucciana
 337 660 476 RCS Bastia

Les mandats de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Sophie Lazard, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration,

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société PWC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. Madame Sophie Lazard, commissaire aux comptes suppléant, n'est pas remplacée.

Pour avis, Le Gérant.

OLLANDINI ACHAT ET LOCATION

SARL au capital de 1.400.000 euros
 Siège social :
 1, Rue Paul Colonna d'Istria
 CS1030, 20181 Ajaccio Cedex 1
 340 024 017 RCS Ajaccio

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une délibération en date du 04 juin 2018, la collectivité des associés a nommé :

- La société GALIANI EXPERTISE ET AUDIT, représentée par Monsieur Frédéric GALIANI, Immeuble IVOIRE – Route de Mezzavia – 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- La SCP DE COMMISSARIAT AUX COMPTES M.BACCI – JM MINICONI – S ROSSI ANAXA AUDIT, Immeuble IVOIRE – Route de Mezzavia – 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Pour avis, la Gérance.

TRANSFORMATION EN SAS

En date du 01/01/2018, les associés de la SARL VILLAS MANDARINE, SARL au capital de 80.000 € dont le siège social est à CALVI, Domaine Villas Mandarine, Lieudit Amanduletto, Route de Pietramaggiore immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 502.629.280 ont décidé de transformer la SARL en SAS. Il a été mis fin aux fonctions de gérants de Monsieur et Madame TAPIAS. Madame Françoise TAPIAS demeurant Domaine Villas Mandarine, Lieudit Amanduletto, Route de Pietramaggiore à CALVI a été nommée Présidente.

TAFANI INVESTISSEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : Lieu-dit Murtone
20137 Porto-Vecchio

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Du 30 JUIN 2018

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2018, il a été décidé d'étendre l'objet social à compter du 30/06/2018 en ajoutant les activités de locations de bateaux à caractère de plaisir. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CESSION



"Etude de Maître

Marie-Louise CIAVALDINI",
titulaire d'un Office Notarial
dont le siège est à CALENZANA,
Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata,

INSERTION-CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Louise CIAVALDINI, Notaire Associée membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Maître Marie-Louise CIAVALDINI", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata, le 5 juillet 2018, enregistré à BASTIA Service de la publicité foncière, le 10 juillet 2018, 2018N00272, a été cédé par :

Monsieur Toussaint MARANINCHI, retraité, demeurant à CALVI [20260] Villa Mulinu, Chemin de Notre Dame de la Serra. Né à GALERIA [20246], le 26 juillet 1942. Célibataire.

A : La Société dénommée DUNIAUD SAS, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à CALVI [20260], C/Mr Luc DUNIAUD, Lieudit TRAMARICCIA. Identifiée au SIREN sous le numéro 839886165 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 EUR), s'appliquant :

* aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 EUR),

- au matériel pour ZERO EURO (0,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet

Pour unique insertion,

Le Notaire,

Maître Marie-Louise CIAVALDINI.



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire, 3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 10 Juillet 2018 enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 12 juillet 2018 dossier 2018 21419 référence 2018 N00276. La Société dénommée L'AV- VENE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse) 4 Cours Paoli identifiée sous le numéro SIREN 382736254.

A CEDE A : La Société dénommée LE TRESOR, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse) 12 Cours Paoli identifiée sous le numéro SIREN 839576493 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de "DEBIT DE BOISSONS 4EME CATEGORIE", connu sous le nom de "CAFE DU TRESOR" situé et exploité à CORTE, 12 Cours Paoli, Ensemble des éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, le bénéfice de la licence quatrième (IVème) catégorie y attaché, à l'exclusion de toute marchandise.

Pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 382736254

Moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280.000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 160.000,00 Euros, à la Licence QUATRIEME catégorie pour 40.000,00 €, aux éléments corporels pour 80.000,00 €

Jouissance : le 1er juin 2018
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

STELLA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lotissement Mozello
20260 Calvi (Corse)
502 210 602 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2017, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :
- Mademoiselle Marina BENEDETTI, demeurant à CALVI (Corse) les hameaux de pietramaggiore, BAT C, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI (Corse) Lotissement Mozello.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

STELLA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lotissement Mozello
20260 Calvi (Corse)
502 210 602 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associée unique par une décision en date du 31 décembre 2017, après avoir entendu le rapport de Mademoiselle Marina BENEDETTI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Liquidatrice.

SASU IMAGO MUNDI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 Euros
RCS Ajaccio : B 509 285 680
Siège Social : Immeuble Sylvestre
Quartier Gendarmerie
20190 Santa Maria Siche

AVIS DE DISSOLUTION

L'associé unique par un acte en date du 2 juillet 2018, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juillet 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation. L'associé unique nomme comme liquidateur Mr GLINAT-SIS Claude, Jean-André, né le 03/07/1963 à AJACCIO [2A], demeurant résidence des Lacs, Immeuble le Créna, Bât. B1, 20090 AJACCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

SASU «LE ROMANTIQUE»

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500,00 euros
Siège social : Porto Marine, 20150 Ota
RCS Ajaccio : 828 738 112

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28/02/2018, au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur à Mr CRAVE PASCAL, demeurant Brise de Mer, lieu-dit Porto Marine - 20150 OTA et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis. Le liquidateur.

CARDELLINA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Ile-Rousse 20220
Résidence Guaita Mare, Bât F
Immeuble le Golo
Siège de liquidation :
Ile-Rousse 20220
Résidence Guaita Mare, Bât F
Immeuble le Golo
751351982 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 juillet 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 juin 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Paul Bacchini, demeurant Résidence Guaita Mare, Bât F, Immeuble le Golo, 20220 ILE-ROUSSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société sis Résidence Guaita Mare, Bât F, Immeuble le Golo, 20220 ILE-ROUSSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

SD MULTI-SERVICES

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin du Stagnolu
20167 Peri
532167582 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Sylvain Henri Louis DOUVRY, demeurant Chemin de Stagnolu 20167 PERI, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin de Stagnolu 20167 PERI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

PROCHAINE PARUTION
27/07/2018 - N°6728

SOCAMA CORSE

"Société Coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du Titre 1er du Livre V du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux sociétés de financement, affiliée à BPCE et agréée en qualité de Société de financement

Siège social : 6, Avenue Antoine Sérafini - 20000 Ajaccio

300 189 420 RCS Ajaccio

Documents comptables annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mai 2018

I - Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	Code poste	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
Caisse, Banque, Centrales, CCP	010		
Effets Publics et valeurs assimilées	020		
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	1.025.195,70	908.623,29
Opérations avec la clientèle	048	214.538,88	283.349,46
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	060	0,00	62.017,32
Actions et Autres Titres à revenu variable	070	0,00	0,00
Participations et Activité de Portefeuille	091	4.496,00	4.496,00
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et location avec Option d'Achat	110		
Location simple	120		
Immobilisations Incorporelles	130		
Immobilisations Corporelles	140		
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Autres actifs	170	38.915,66	38.915,66
Comptes de Régularisation	180	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	L98	1.283.146,24	1.297.401,72
PASSIF	Code poste	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
Banques, Centrales, CCP	300		
Dettes envers les établissements de crédits	310	117.186,80	156.809,78
Opérations avec la clientèle	348		
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	0,00	0,00
Comptes de régularisation	370	24.791,83	26.037,05
Provisions pour Risques et Charges	380	89.685,86	152.635,76
Dettes Subordonnées	430	716.597,39	725.798,59
Fonds pour risques Bancaires Généraux	420	7.756,47	7.756,47
Capitaux Propres Hors FRBG	435	327.125,89	228.364,07
Capital souscrit	440	92.266,65	91.318,05
Primes d'émission	450		
Réserves	460	472.194,15	472.194,15
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475		
Report à Nouveau (+/-)	480	-335.148,13	-202.241,25
Résultat de l'exercice (+/-)	490	97.813,22	-132.906,88
TOTAL PASSIF	L99	1.283.146,24	1.297.401,72
HORS BILAN	Code poste	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	615		
Engagement de garantie	635	10.607.132,53	11.092.037,16
Engagement sur titres	655		
ENGAGEMENT RECUS			
Engagements de financement	705		
Engagement de garantie	715	1.952.134,37	1.969.460,72
Engagements sur titres	735		

II - Compte de résultat

	Code poste	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
+ intérêts et produits assimilés	500	502,88	5897,69
- intérêts et charges assimilées	505	235,97	300,00
+ Produits sur opérations de crédit-bail assimilées	510		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	515		
+ Produits sur opérations de location simple	520		
- Charges sur opérations de location simple	525		
+ Revenus des titres à revenu variable	530	67,44	155,11
+ Commissions (produits)	540	60.241,22	62.159,60
- Commissions (charges)	545		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	555		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	560	0,00	115,00
- Autres charges d'exploitation bancaire	565		
PRODUIT NET BANCAIRE	600	60.576,37	68.027,40
- Charges générales d'exploitation	605	35.303,36	36.724,63
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	610		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	25.772,01	31.302,77
+/- Coût du risque	625	72.541,21	-164.209,65
RESULTAT D'EXPLOITATION	630	97.813,22	-132.906,88
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	650	97.813,22	-132.906,88
+/- Résultat exceptionnel	655		
- Impôts sur les bénéfices	660	0,00	0,00
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	665		
RESULTAT NET	690	97.813,22	-132.906,88/..

III - Annexe aux comptes annuels

Les comptes individuels annuels de la SOCAMA CORSE tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration font ressortir :

- Pour le Bilan un total actif et passif de 1.283.146,24 euros
 - Pour le compte de résultat un total de produits de 349.588,98 euros, un total de charges de 251.775,76 euros et un résultat net bénéficiaire de 97.813,22 euros
- L'exercice 2017 a eu une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) CADRE GENERAL

1-1) Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif qui comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, l'Organe Centrale BPCE, et ses filiales.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Ainsi, La Société de Caution Mutuelle Artisanale fait partie du réseau Banque Populaire en garantissant exclusivement des prêts professionnels octroyés par la Banque Populaire pour la création, le développement et la reprise d'entreprise.

1-2) Référentiel comptable

Les comptes individuels annuels sont établis selon la réglementation applicable aux établissements de crédit et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

- La présentation des comptes est conforme au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 Juin 2014, modifié par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 Novembre 2016 s'appliquant aux Etablissements du secteur bancaire. Ce dernier s'inscrit dans la démarche de transposition des accords dits "Bâle 3".

1-3) Liquidité et solvabilité

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6° du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques populaires et des Caisses d'épargne et de prévoyance. BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en oeuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banque Populaire, le Fonds Réseau Caisse d'Epargne et de Prévoyance et le Fonds de Garantie Mutuel.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1-4) Evènements significatifs

Une fusion informatique a eu lieu le 17 juin 2017, consécutivement à la fusion juridique des trois banques donnant naissance à la Banque Populaire Méditerranée (la Banque Populaire Côte d'Azur, la Banque Populaire Provençale et Corse et la Banque Chaix)

Le périmètre d'intervention de la SOCAMA CORSE reste inchangé, l'ensemble de ces cautionnements sont considérés statutairement comme étant une « exclusivité » à la nouvelle Banque, « la Banque Populaire Méditerranée ».

II) GESTION DE LA SOCAMA CORSE

Consécutivement à la fusion, la Banque Populaire Méditerranée agit en lieu et place de la Banque Populaire Provençale et Corse.

Mandat est délivré par la SOCAMA CORSE à la Banque Populaire aux fins d'assurer la gestion administrative et comptable de celle-ci, son contrôle interne, le secrétariat du Conseil d'Administration ainsi que le recouvrement de contentieux.

En conséquence la Banque Populaire remplit, en lieu et place de la SOCAMA CORSE et pour son compte, l'ensemble de ses obligations juridiques, fiscales, réglementaires et comptables y compris la gestion des provisions.

III) EVENEMENT POST CLÔTURE

Néant

IV) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Pour rappel, consécutivement à la fusion juridique en Novembre 2016, la Banque Populaire Méditerranée agit en lieu et place de la Banque Populaire Provençale et Corse. Ainsi, l'ensemble des engagements liant la SOCAMA CORSE à la Banque Populaire Provençale et Corse ont été maintenus chez la nouvelle entité " Banque Populaire Méditerranée ".

Les traitements notamment ceux relatifs à la gestion des contentieux des SCM (taux de provisionnement, ...) sont inchangés depuis la migration informatique de Juin 2017 des réseaux BPPC/BPCA.

De ce fait, les principes comptables pour l'exercice 2017 sont identiques à ceux de l'exercice de 2016.

PRESENTATION DES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Chaque déblocage de prêt "Banque Populaire" pour lequel la SOCAMA accorde sa garantie, est matérialisé dans le hors bilan de cette dernière.

Les engagements de hors bilan se déclinent comme suit :

* En garanties d'ordre de la clientèle :

Cet encours de hors bilan représente les garanties sur les concours sains. Il correspond au montant du capital restant dû des prêts sains garantis par la SOCAMA auprès de la Banque Populaire.

Le montant de ces engagements s'élève à 10.452,727,34 euros au 31/12/2017.

En engagement douteux :

1) La fusion informatique n'a pas permis de maintenir la liste des engagements douteux communiqués par la "Direction des risques" de la Banque Populaire. Pour rappel l'identification était faite conformément aux procédures du contrôle interne et entraînait le déclassement de l'engagement de garantie en engagement douteux.

Pour cet exercice après avoir recensé les engagements douteux ayant un ou plusieurs impayés, la SOCAMA a procédé au déclassement comptable des engagements de garantie en engagements douteux.

Dans le même temps, elle a comptabilisé en engagements douteux les impayés existants au 31/12/2017.

2) Les engagements compromis dont l'appel en paiement par la Banque Populaire n'a pas pu avoir lieu à la clôture de l'exercice.

Au titre de 2017, les engagements douteux s'élèvent à 154.405,19 euros.

ENGAGEMENTS RECUS

Parallèlement, la SOCAMA CORSE procède à l'enregistrement dans son hors bilan des contre garanties reçues du Fonds Européen d'Investissement "FEI" au titre des prêts ci-dessous désignés, octroyés par la Banque Populaire, et pour lesquels la société de caution mutuelle a accordé sa garantie :

- prêts "express Socama européen"

- prêts "Socama transmission reprise" dédiés à la reprise d'entreprise,

Cette contre garantie est retenue dans le hors bilan de la SOCAMA CORSE à hauteur de 50% des échéances restant dues de ces prêts.

Au 31/12/2017, cette contre garantie s'élève à 1.952.134,37 €.

CREANCES DOUTEUSES-SOCIETARIAT (BILAN)

Consécutivement à la mise en jeu de la garantie de la SOCAMA afférent à un engagement douteux compromis par la Banque Populaire, la SOCAMA CORSE en règle son montant ou fait appel à une avance auprès de celle-ci (rémunérée au taux du T4M+0.50%).

Ces créances sont matérialisées dans des comptes d'actif.

Elles font l'objet de dépréciations qui sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacune d'entre elles.

Les provisions sur créances douteuses sont évaluées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte du patrimoine, du débiteur, des cautions, ainsi que de la valeur des autres garanties (hypothèques, nantissement, gages...). Ces dernières sont revues selon une fréquence trimestrielle.

*] Tableau de taux de provisionnement recensant les cas les plus fréquemment rencontrés :

"Type de garanties"

Privilège de Prêteurs de deniers sur prêt immobilier
Garantie hypothécaire 1er rang
Contre garantie FEI
Gie SOCAMA PACA
Nantissement de fonds de commerce
Nantissement de matériel
Nantissement de compte à terme/gage espèces
Nantissement de titres
Nantissement de PEA
Cautionnement par SOFARIS
Cautionnement de tiers
Gage sur véhicules/Hypothèque maritime/
Démembrement de droit de propriété
En l'absence de garantie

"Règles de provisionnement"

Provision de la créance à 50%
Provision de la créance à 50%
Provision de la créance à 50%
Provision de la créance à 50%
Provision de la créance 75% à 100%
Provision de la créance 75% à 100%
Provision à hauteur du montant non couvert par la garantie
Provision à hauteur du montant non couvert par la garantie
Provision à hauteur du montant non couvert par la garantie
Provision de la créance à hauteur du reliquat non couvert par la SOFARIS
Provision de la créance à 100%
Montant de la provision à évaluer et à proposer par le Chargé d'Etudes
Provision de la créance par défaut à 100%

Liste non exhaustive : informations données à titre indicatif pouvant faire l'objet d'aménagements en fonction du cas d'espèce.

.../...

PROVISIONS POUR RISQUES DES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

Consécutivement à la fusion informatique, le taux de provisionnement retenu pour les engagements identifiés comme encours douteux est de 50% avec un taux de prise en charge de 50% par la SOCAMA lorsqu'il existe une contre-garantie FEI.

Pour les engagements compromis dont l'appel en paiement par la Banque Populaire n'a pas eu lieu, ces derniers sont évalués après analyse individuelle des risques d'exécution de ces engagements et provisionnés selon le tableau de provisionnement présenté au paragraphe précédent.

PORTFEUILLE TITRES

Au titre de 2017, le portefeuille titres de la SOCAMA est constitué par 281 actions Banque Populaire à 16 euros.

CHARGES A PAYER :

Les charges à payer sont rattachées principalement :

à la facturation non parvenue à la clôture de l'exercice 2017 de la gestion administrative et comptable. Ces gestions sont assurées par la Banque Populaire, leurs rémunérations sont définies par un protocole liant les deux parties.

- aux jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- à la facturation d'honoraires des commissaires aux comptes.

Au 31/12/2017, ces charges à payer s'élève à 24.791,83 €

Etant rappelé, que consécutivement à la fusion, la Banque Populaire Méditerranée agit en lieu et place de la Banque Populaire Provençale et Corse.

VI) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Affectation résultat N-1	Augmentation	Reduction	Autres
- Capital social (*)	91.318,05	92.266,65		1698,30	-749,70	0,00
- Réserves légales	46.855,44	46.855,44				
- Réserves Statutaires	425.338,71	425.338,71				
- Report à nouveau	-202.241,25	-335.148,13	-132.906,88			
- Résultat de l'exercice en Instance d'approbation	-132.906,88	97.813,22				

[*] Le capital social de la SOCAMA CORSE se compose au 31/12/2017 de 60305 parts sociales à 1,53 € (dont 1000 parts sociales détenues par la Banque Populaire).

Soit 1110 parts sociales émises et 490 remboursements de parts sociales sur l'exercice 2017.

* Augmentation : Souscription à 10 parts sociales de 1,53 € par tout client Banque Populaire à qui un concours bancaire a été consenti durant l'exercice, et pour lequel la SOCAMA CORSE s'est portée caution.

[*] Réduction : Il s'agit principalement de remboursement de parts sociales lié aux prêts dont l'échéance finale a eu lieu courant 2017, sur confirmation (réponse au bulletin réponse) ou demande du client.

VI) SUBVENTION D'EQUILIBRE : Néant

CREANCES DOUTEUSES-ENGAGEMENTS DOUTEUX

	Encours 31/12/2016	Encours 31/12/2017	Evolution Encours CTX en %
(1) CREANCES DOUTEUSES	1.324.253,13	1.083.412,70	-18,19%
(2) ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	299.307,26	154.405,19	-48,41%
(1)+(2) TOTAL	1.623.560,39	1.237.817,89	-23,76%

	PROVISIONS 31/12/2016	DOTATIONS 2017	REPRISES 2017	PROVISIONS 31/12/2017
(1) CREANCES DOUTEUSES	1.040.903,68	35.557,40	207.587,26	868.873,82
(2) ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	126.691,99	18.240,48	81.190,38	63.742,09
(1)+(2) TOTAL	1.167.595,67	53.797,88	288.777,64	932.615,91

	TX DE PROVISIONS 2016	TX DE PROVISIONS 2017
(1) CREANCES DOUTEUSES	78,60%	80,20%
(2) ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	42,33%	41,28%
(1)+(2) TOTAL	71,92%	75,34%

COUVERTURE DES RISQUES

	31/12/2017	31/12/2016
(1) Dettes subordonnées	266.615,51	275.816,71
(2) FRBG	7756,47	7756,47
(3) Capitaux propres Hors FRBG	327.125,89	228.364,07
(1à3)=(4)Fonds responsables Nets	511.937,25	511.937,25
(5) Montant des encours vifs engagements donnés	10.452.727,34	10.792.729,80
(6) Créances douteuses	1.083.412,70	1.324.253,13
(7) Provisions	868.873,82	1.040.903,68
Créances douteuses nettes		
6)-(7)=(8)Opérations avec la clientèle	214.538,88	283.349,45
(9) Engagements douteux nets	90.663,10	172.615,27
(8)+(9)=(10)Contentieux nets	305.201,98	455.964,72
(4)/(5)+(10)Couverture des risques	4,76%	4,55%

1) ETAT DES MOUVEMENTS SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

ANNEXE ACTIF

	SOLDE 31/12/2017	SOLDE 31/12/2016	ENTRÉES 2017	SORTIES 2017
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	62.017,32	0,00	60.000,00
Fonds d'Etat	0,00	0,00		
Obligations	0,00	60.000,00		60.000,00
Créances rattachées PROV/TIT OB	0,00	2017,32		
	0,00	0,00		
	SOLDE 31/12/2017	SOLDE 31/12/2016	ENTRÉE 2017	SORTIES 2017
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRES D'OPCVM	0,00	0,00		
PROV/TIT OPCVM	0,00	0,00		

.../...

AUTRES ACTIFS ET DETAILS DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		31/12/2017		31/12/2016
AUTRES ACTIFS		38.915,66		38.915,66
- Debiteurs divers				
- Créance intégration fiscale				
- Sommes à recevoir de la région		38.915,66		38.915,66
- Comptes de régularisation (ACTIF)		0,00		0,00
- Produits à recevoir				
- "prods a recs/ engt de gar"				
- Subvention à recevoir BPPC				
- Produits A rec BPPC				
- Sociétaires -FDG A rembourser		0,00		0,00
ANNEXE PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit		31/12/2017		31/12/2016
Dû à la BPPC au titre des ctx non réglés		117.188,80		156.809,78
Autres passifs & comptes de régularisation		31/12/2017		31/12/2016
Autres passifs		0,00		0,00
- Créiteurs divers				
- Comptes de régularisation (PASSIF)		24.791,83		26.037,05
- Subvention A RBT BPPC				
- Charges à payer		24.791,83		26.037,05
DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		31/12/2017		31/12/2016
PROV POUR RISQUES D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE		63.742,09		126.691,99
AUTRES PROV POUR RISQUES ET CHARGES		25.943,77		25.943,77
TOTAL		89.685,86		152.635,76
DETAIL DES CAPITAUX PROPRES		31/12/2017		31/12/2016
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG		327.125,89		228.364,07
FRBG		7756,47		7756,47
TOTAL		236.120,54		236.120,54
INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT				
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		31/12/2017		31/12/2016
DOT AUX PROV				
REPRISES PROV				
MOINS VALUES DE CESSION				
PLUS VALUES DE CESSION		0,00		0,00
TOTAL		0,00		0,00
COÛT DU RISQUE		31/12/2017		31/12/2016
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES				
OPERATIONS DE TRESORERIE				
OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	35.557,40	207.587,26	212.323,85	178.720,34
OPERATIONS SUR TITRES ET DEBITEURS DIVERS				
AUTRES				
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
1) OPERATION DE BILAN				
2) OPERATION DE HORS BILAN		18.240,48	81.190,38	109.289,59
-S/engagement douteux				
-Prov .P/Charges futures				
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		162.,438,55		162.430,17
RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES			0,00	
TOTAL		216.236,43	288.777,64	484.043,61
SOLDE			72.541,21	164.209,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2017		2016
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
DIVERS				
TOTAL		0,00	0,00	0,00
SOLDE			0,00	0,00

IV - Rapport général du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017
A l'Assemblée Générale de la SOCAMA de la Corse,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCAMA de la Corse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. .../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note IV "Principes comptables et méthodes d'évaluation" de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

* Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

* Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit et appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

* Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

* Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

* Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille le 16 mai 2018,
KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.
Pierre-Laurent Soubra, Associé.

V. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible au siège social sur simple demande.

N° 61

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Mairie de NESSA

MARCHÉ DE TRAVAUX

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

MAIRIE DE NESSA - 20225 NESSA

1. COLLECTIVITÉ PASSANT LE MARCHÉ :

MAIRIE DE NESSA - 20225 NESSA

Tél : 04 95 61 73 93

Courriel : mairiedenessa@orange.fr

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de la Commune de NESSA.

2. OBJET DU MARCHÉ :

Marché de travaux relatif à la construction de 2 logements Communaux

3. PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

4. FORME DU MARCHÉ :

les travaux sont divisés en 2 tranches (Tranche Ferme logement N°1 et Tranche Conditionnelle logement N°2) composées de 5 lots :

Lot N°01 GROS ŒUVRE - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - FACADES

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES - INTERIEURES

Lot N°03 CLOISONNEMENT - ISOLATION - DOUBLAGE PEINTURE

Lot N°04 ELECTRICITE - COURANT FAIBLE

Lot N°05 PLOMBERIE SANITAIRE - VMC

5. CRITÈRES DE CHOIX ET DE CLASSEMENT DES OFFRES :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants seront retenus :

- 1) Prix des prestations 40 %
- 2) Valeur technique de l'offre 40 %
- 3) Délais de réalisation des travaux 20 %

6. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE :

le marché sera conclu :

soit avec un entrepreneur pour l'ensemble des lots ou l'un ou l'autre des lots, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires pour l'ensemble des lots ou l'un ou l'autre des lots.

7. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours.

8. MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'Ouvrage ou téléchargés sur le profil acheteur

www.achatspublicscorse.com

9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

le vendredi 31 août 2018 à 18 heures.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- Administratifs :

MAIRIE DE NESSA - Le Bourg - 20225 NESSA - Tél: 04 95 61 73 93

Courriel : mairiedenessa@orange.fr

Techniques :

BETEC - Port Toga - 20200 BASTIA - Tél : 04.95.44.07.58.

Courriel : laurent.fugier@betec-corse.com

11. PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

12. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION CHARGÉE DE L'INSERTION :

16 JUILLET 2018.

N° 62

AVIS DE MARCHÉ RECTIFICATIF**Avis de Presse Initial : L'Informateur corse n°6725 du 06 au 12 juillet 2018**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNE DE MORSIGLIA - 20238 MORSIGLIA
Tél : 04 95 35 61 60 - Fax : 04 95 35 65 78
Courriel : morsiglia.mairie@wanadoo.fr

Objet du marché : **Rénovation du réseau d'eau potable**
Désignation des lots et nature des prestations :

Lot 1 - Réseaux (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)

Lot 2 - Génie civil (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)

Lot 3 - Equipement (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Modifications apportées : La visite du site est obligatoire.

Les candidats intéressés par cette procédure, doivent être présents le : 30 JUILLET 2018 à 14h00 au point de rendez-vous suivant : Mairie de MORSIGLIA. Ils doivent se présenter avec l'attestation de visite comprise dans le DCE.

Les candidats sont invités à télécharger le règlement de la consultation et le CCAP modifiés, ainsi que l'attestation de visite du site, via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Date limite de remise des offres :

La date limite de remise des offres initialement prévue le 06 Août 2018 à 11h00, est prolongée au 21 Août 2018 à 11h00.

Pour tout ce qui concerne les autres éléments d'informations, l'avis de presse initial reste inchangé.

Date d'envoi à la publication : 17 juillet 2018

Le Maire,

DERNIERES MINUTES

N° 63

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BONIFACIO du 24 mai 2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALMA TRINITE**

Forme : Société Civile

Capital : 12.000 euros

Siège : 59/61 Quai Jérôme Companietti, 20169 Bonifacio

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement. L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location. Et, généralement, toutes opérations quelconques de caractère mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou à tous objets similaires ou connexes, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société

Durée : 99 ans à dater de son immatriculation au R.C.S.

Il existe des clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts sociales ; la gérance est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément.

Gérants : M. Gérald FRYDMAN, 59/61 Quai Jérôme Companietti, 20169 Bonifacio. La société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

N° 64

AVIS

Par décision du 10/07/2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la **SARL DREAM YACHT SALES** au capital de 8000 euros - Rue de la Marine - 20110 PROPRIANO - RCS AJACCIO 492 823 588.

N° 65

COSTA VERDE IMMOBILIER

SAS au capital de 3811,23 euros

Siège social : Moriani

20230 San Nicolao

418 325 643 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2018, l'associé unique à Mme Caroline POZZO DI BORGIO, demeurant Résidence Résidence La Chapelle, Route Santa Cristina 20221 VALLE DI CAMPO-LORO en qualité de Directeur Général.

Pour avis,
Le Président.

N° 66

GRIFE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4.000 €

Siège social :

53 Lotissement Olivadia

20220 Monticello

824 092 035 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de leurs décisions unanimes du 15 juin 2018, les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

N° 67

MAISON NOTRE DAME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 42.500 €

Siège social : 6, bd Benoîte Danesi

20200 Bastia

446 984 376 R.C.S. Bastia

Aux termes d'un PV des décisions de l'associé unique du 28/06/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 19.600 euros par création d'actions nouvelles, portant le capital à 62.100 euros. Les statuts sont modifiés en conséquences. Dépôt légal au RCS de Bastia.

N° 68

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Juillet 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Société Santa Catalina,

prise en la personne de son gérant
M. Streiff, ayant son siège social
Manoir de Sainte Catherine
20233 Sisco

Forme : Société

Date de cessation des paiements :

9 Juillet 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 69

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Juillet 2018, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pascal Dominique Dominici,
ayant son siège social Alzete,
L.D Prunete, 20221 Cervione.

Pour extrait : Le Greffier.



N° 70

L'ARCHE BLEUE

SARL en liquidation

Au capital de 7622.45 euros

Chez M et Mme GAFFORI, Les Canelli

20166 Pietrosella (Corse)

424 253 896 RCSAjaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'AG, par une décision en date du 31/05/2018, après avoir entendu le rapport de Mme Mauricette GAFFORI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, la liquidatrice.

N° 71

SAS FRERO 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 10.000 Euros

Siège social : Cité Aurore, Bât 26

20600 Bastia

RCS Bastia 824 420 426

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,



N° 72

" L'ANIMALERIE "

SAS au capital de 7.774,90 €

Siège social :

Lieu-dit Saint Pancrace

20600 Furiani

413 118 738 R.C.S. Bastia.

Suivant décision du Président en date du 2/07/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 7.084,10 € afin de porter ce dernier à 14.859,00 €.

N° 73

EUURL REY ANDRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 €

Siège social : 56 boulevard d'Algajola

20256 Corbara

383 896 149 R.C.S. Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 29 Juin 2018, il résulte que la dénomination de la société est désormais : **SARL REY ANDRE**.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 74

SD MULTI-SERVICES

SARL en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin du Stagnolu

20167 Peri

532167582 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable. Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
Immeuble Pazzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITE

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40
www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

PORTRAIT

ICARE PREND SON ENVOL



Basée à Ajaccio, cette jeune start-up a mis au point Aeklys, une bague qui, au-delà du simple bijou, fait à la fois office de portefeuille et de trousseau de clefs. Après une phase de développement de 7 ans, l'entreprise est sur le point de passer à la commercialisation de son objet révolutionnaire.

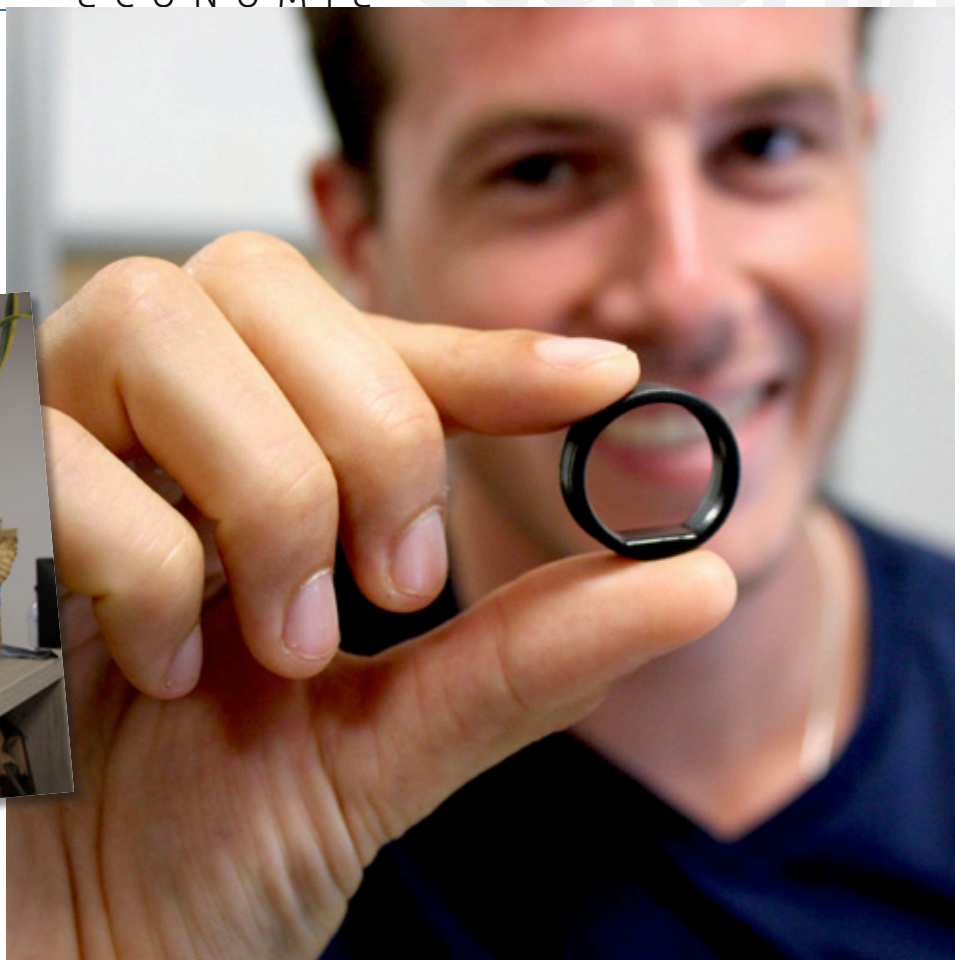
A la manière de Prométhée, deux jeunes hommes pas encore trentenaires ont voulu libérer le commun des mortels de ses chaînes. Pour ce faire, ils ont imaginé une bague qui permettrait d'accomplir de nombreux gestes de la vie courante, comme payer ses courses, ouvrir sa maison ou démarrer sa voiture. Un objet révolutionnaire que Jérémie Neyrou, ingénieur, met au point depuis 7 ans.

C'est lors d'un été où il était sauveteur sur la plage de Capo di Feno, que l'idée a germé. «*J'en avais assez de mettre mes clefs et mon argent dans mon short, et je me disais que cela serait plus pratique si j'avais tout avec moi tout le temps. Puis, j'ai perdu mes clefs à la plage et ça a été le coup de trop. Pendant mon école d'ingénieur, je me suis mis à bricoler à un bracelet qui permettrait d'ouvrir ma voiture*», raconte-t-il. Dans l'optique de vendre cette première ébauche de bijou intelligent, il se rapproche de son ami Fabien Raiola, alors en école de commerce, et l'embarque dans l'aventure en 2012. Très vite ils constatent cependant que le geste que nécessite de faire le bracelet est loin d'être pratique, et ils explorent ensemble d'autres pistes. «*On a essayé les empreintes digitales, mais on s'est rendu compte que ce n'était pas sécurisé. Alors, on a travaillé avec des puces sous la peau. Mais là aussi on s'est rendu compte qu'elles émettaient tout le temps et qu'on pouvait les lire en passant à côté. Donc on a commencé à travailler sur une bague*», détaille Jérémie Neyrou, en précisant que c'est ce système qui permet d'avoir le geste le plus intuitif : «*Si je pose la main sur une poignée de porte elle s'ouvre, ou sur mon volant, la voiture démarre*».

Les bases posées, les deux associés mûrissent leur projet en prenant en compte trois contraintes : la sécurité, la gestion de données de manière éthique, et l'autonomie. «*Il fallait faire en sorte de ne pas avoir à recharger la bague, de la même façon qu'on ne recharge pas son trousseau de clefs, ni sa carte bancaire*», glisse Jérémie Neyrou.

19 brevets et autres certifications bancaires et militaires viendront attester de la qualité et de la technologie et de la sécurité du produit. La bague Aeklys est née. «*Elle ne fonctionne que quand elle m'a reconnu et que quand je fais un geste particulier, donc elle n'émet pas tout le temps*», souligne Jérémie Neyrou en insistant : «*Si je retire la bague du doigt, elle s'arrête. Ce qui fait que si quelqu'un essaye de l'utiliser à ma place ou tente de me la voler, il ne pourrait pas s'en servir*».

Ce petit bijou de technologie, les deux amis ont fait le choix de le développer loin des grands pôles, au cœur de la «Silicon Valley ajaccienne». «*Ça été une course*



d'obstacles, c'est vraiment plus complexe d'innover depuis ici. Mais on tenait à participer au développement économique de la Corse, à rester ici et à créer de l'emploi. On milite, comme d'autres start-ups corses, pour qu'il y ait du digital et de l'innovation qui arrivent sur l'île», sourit Jérémie Neyrou en instillant : «La Corse ce n'est pas juste du tourisme et de l'agriculture, c'est aussi l'endroit rêvé pour travailler dans le numérique».

Grâce à la petitesse du territoire, les deux jeunes hommes ont rapidement fait parler d'eux et leur projet novateur dans l'air du temps n'a pas eu de mal à séduire les pouvoirs publics. Ainsi, en 2015, alors qu'ils rentrent en phase d'incubation chez Inizià, plus de 90 000 euros seront débloqués pour les aider à payer leurs premiers brevets et déplacements. «On n'aurait jamais pu avancer sans eux», reconnaît Jérémie Neyrou. Sur leur bonne lancée, ils remportent plusieurs concours qui leur permettent de décrocher des fonds et de fonder leur société, Icare Technologies, en 2016.

2017 sera l'année de l'explosion. Une levée de fonds de 125 000 euros en janvier auprès de Business Angels, et un investissement de 2,5 millions du fonds d'investissements ACG Management à travers Corsica Innova en juin, permettent aux deux amis de recruter leurs premiers employés. Un an plus tard, ils sont aujourd'hui une vingtaine, répartis entre le pôle technique et le pôle administratif.

Dans sa course aux financements, Icare a également décroché, via l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) une subvention Feder de plus de 2 millions d'euros, dont la première partie sera débloquée à l'été 2018, et lui permettra de continuer à travailler autour de la recherche et du développement du produit.

Forts de leur petite équipe et de leurs prototypes, les co-fondateurs d'Icare, ont entamé une campagne de promotion à travers le monde. Au point qu'ils courent désormais les grands salons internationaux à l'instar du CES Vegas ou du Websumit Lisbonne, dont une partie des frais de déplacement ont pu être remboursés grâce

à des aides de l'Adec. «En un an j'ai fait 54 000 km soit 1,3 fois le tour de la Terre», plaisante Jérémie Neyrou, «On se déplace beaucoup avec Fabien, et on n'est pas toujours dans les mêmes avions et sur les mêmes rendez-vous».

Dans le même temps, Icare a également entamé une opération séduction à la conquête de grands groupes. «Une vingtaine de bagues sont en test auprès de nos partenaires : la Poste, la Banque Populaire, le Crédit Agricole ou encore Thalès», confie Jérémie Neyrou. «Notre produit est aussi très suivi par le gouvernement. On est en discussion avancée avec les ministères de la Justice et de la Défense car il pourrait avoir des utilisations beaucoup plus spécifiques dans l'armement», ajoute-t-il par ailleurs. «Dans le domaine du militaire il y a des choses très intéressantes à faire notamment dans la traçabilité des actions, pour savoir qui a déverrouillé une arme et qui l'a utilisée».

La partie technique terminée, reste désormais à travailler sur la finalisation du design. Le but étant de rendre Aeklys plus jolie en vue de sa commercialisation fin 2018. Dans un premier temps, la bague intelligente ne pourra toutefois servir que pour payer auprès des terminaux bancaires munis du sans contact. «Pour l'instant, la fonction principale de la bague c'est le paiement parce que c'est ce qui est le plus facilement adaptable. Mais on travaille actuellement sur plus d'une vingtaine de fonctionnalités qui seront intégrées dans la bague comme un système d'applications embarquées dans le futur», dévoile Cindy Montoya, responsable marketing et communication d'Icare Technologies.

Alors que d'ici quelques mois, nombreux seront ceux qui rêveront de voir apparaître Aeklys autour de leur doigt, Jérémie Neyrou prévient : le geste devient vite addictif. Payer n'a jamais été aussi facile, et la note peut donc vite s'avérer salée. Le précieux objet en main, il faudra donc faire attention à ne pas se brûler les ailes. ■

Manon PERELLI

«On milite, comme d'autres start-ups corses, pour qu'il y ait du digital et de l'innovation qui arrivent sur l'île.»



U SCIINTIFICUCHJU

A LINGUA CORSA IN PUNTA

Ghjè dopu à u successu d'una cunferenza scientifica urganizata ind'u 2016 da «Parlemu Corsu !» chì Micheli Leccia, presidente di u cullettivu è prufissore di lingua corsa, hà avutu a brama di dà corpu à u fugliettu U Sciintificuchju. Per ellu chì hè diplomatu d'altronde d'un DEA di Biulugia, investisce u campu di e scienze hè una cuntribuzione frà l'altre per fà cresce a brama di parlà corsu. Ma micca solu...

Micheli Leccia, dopoi a creazione di U Sciintificuchju, qualesu hè u bilanci d'azione ?

Dopu à un annu è mezu d'assistenza sò beddu più di middi parsoni à suvità i publicazioni di U Sciintificuchju à nantu à i reti suciali. Ni so' cuntenti è sò numarosi quiddi chì ani avutu l'uccasioni di fammi sapè ch'eddi truvàiani u travaddu rializatu più chè bè. Ci sò amichi à mè. Ci sò parsoni ch'impàrani u corsu è à quali aia fattu passà u missagiu dènduli corsi a sera. Ci sò cullegghi insignanti di corsu o cullegghi insignanti di SVT chì ci tròvani un punteddu pà i so corsi. Ci sò parsoni ch'un cunniscia mancu à pena ma chì m'ani cuntattatu par internet par dimmi quant'eddi truvàiani bè 'ssu fugliettu sciintificu. A ricunnoscu, i so paroli sò d'unu incuragimentu maiori. Da nutà chì parechji sita ani presu l'iniziativa di fà a publicità di U Sciintificuchju, chì unipochi di ghjurnala ni pàrlani è chì ancu u centru di ducumintazioni pidagogica hà intigratu U Sciintificuchju pà i so lizziò in u lipru di corsu pà i 3i.

Oghje ghjornu, qualesa hè a frequenza di publicazione ?

In u 2017 aghju rializatu 53 publicazioni è pà u 2018 ni sò à 21. Voli di ch'e ni facciu una à settimana cù più o menu di regolarità. In ginirali publicheghju versu a fin' di settimana. Mi sentu libaru di fà com'è a sentu ma quantunqua facciu tuttu par rispittà 'ssu ritimu settimanali. Quandu aghju cumenciu un sapia mancu à pena quantu ni faria è pò essa ch'avìa imaginatu di fanni di più pinsendu ch'un era ch'un sempliciu travaddu di traduzioni. Invece chì tutti l'articula sò veri adattazioni è un bulegghju di parechji infurmazioni, ciò chì pidda tempu. Hè tuttu un travaddu ma ch'e facciu vulinteri, parchi u ghjudicheghju impurtanti pà a prumuzioni di u corsu è parchi i sughjetta trattati m'appassionèghjani.

Secondu voi, ponu e rete suciale avè un veru rollu ind'a sparghjera è l'amparera di a lingua corsa ?

Di sicuru i reti suciali sò un arnesi impurtanti par isparghja u corsu. Prima parchi sò duvintati indispensèvuli pà a cumunicazioni dopu parchi sò d'un usu praticu. S'è vo vuleti publicà un lipru vi tocca à imaginà un pru-

duccu cumpletu cù mori infurmazioni drentu è di sicuru senza sbaglia. Invece, cù i reti suciali è cù a infurmatica in ginirali, ci hè sempri manera d'arricchì l'affari, d'ammiddurà a presintazioni, di ripiddà i vosci publicazioni s'è vo ci viditi unu sbagliu di scrittura par asempiu... Pocu fà facia u contu di tuttu ciò chì si pò truvà à nantu à internet è chì pò ghjuvà à a imparera di u corsu... N'aghju trovu una trintina : sita d'imparera, archivi videò, rivisti spicializati, accolti puètichi, sita di macagna... Faci piaceri di veda chì a lingua corsa faci parti di u cutidianu di a tela infurmatica. Un ci hè pà a figurazioni ma hè aduprata di modu spuntàniu in parechji discursati à nantu à i reti suciali, prova ch'edda campa a lingua...

Qualesi sò i scopi mirati per l'avvene di U Sciintificuchju ?

Prima voddu cuntinuà à publicà cù sempri a listessa regolarità. Dopu aghju da circà di sviluppà una stratigia di cumunicazioni par fà cunnoscia u più pussibuli U Sciintificuchju. Saria bè, frà altru, di prumòvalu indrentu à i stabilimenta sculari... Da pocu aghju cumenciu à fà arrigstramenta par accumpagnà l'articula scritti da un doppiu urali. Sò arrigstramentu ch'è vo pudaretu ritruvà à nantu à una ghjòvana web radiò chì si sprimi unicamenti in lingua corsa : si chjama «Onda Corsa». Eccu una antra bedda iniziativa. Ghjè u so cuncipitori, Rémi Chiorboli, chì m'hà cuntattatu cù a vodda di crià una rubrica nova in a so radiò. Aghju da pugnà d'unurà a so dumanda ancu s'e dispongu di pocu tempu... Appughjèndumi à nantu à amichi à mè chì sò archiòlughji o antrupòlughji par asempiu, mi piaciaria à sviluppà altri articula sciintifici liati à a Còrsica. In fini, ciò chì mi piaciaria hè di truvà un iditori par fà una publicazioni una volta à l'annu o tutti i dui anni. Saria una bona pensu par quiddi chì sò in brama d'imparà u corsu. ■

Intervista realizata da Petru Luigi MARCHINI

«Sò beddu più di middi parsoni à suvità i publicazioni di U Sciintificuchju à nantu à i reti suciali»

JACQUES FUSINA

FÉLIX, GEORGE, ALFRED ET LES AUTRES

Photo DR



Qui est Félix Decori? Pourquoi cet homme de lettres, de droit et de politique est-il tombé dans l'oubli? Dans ce roman, Jacques Fusina, écrivain polygraphe, défenseur de la langue corse et bien connu des lecteurs d'ICN, fait revivre ce personnage haut en couleurs et nous fait redécouvrir le Paris culturel du XIX^e siècle où s'entremêlent histoires singulières, Histoire tout court et amours littéraires.

Que sous-entend le titre du dernier roman de Jacques Fusina, *Le dossier Félix Decori*? Le titre, savoureusement trompeur, nous invite à lire quelques pages historiques et littéraire découvertes et commentées par Marie «*la belle blonde*» et Jean «*le beau brun*», fraîchement installés à Paris, près du Quartier latin, haut lieu historique et culturel.

Elle trouve un emploi partiel de vendeuse dans une librairie du boulevard Saint-Michel. Lui est nommé professeur au Lycée Lavoisier. Eux deux ont une passion commune, la lecture. Ou plus exactement le livre, non comme objet mais comme porte ouverte sur l'évasion, la réflexion et les émotions, pour qui ose la franchir.

Elle et lui vont plonger sans le savoir dans une enquête aussi passionnante que déroutante grâce à un «*vieux livre un peu usagé, racorni, bleu pâle*» qui leur est offert par un vieux libraire comme il n'en existe plus vraiment aujourd'hui. Qui a fréquenté les quais de Seine et les boutiques parfois sombres, poussiéreuses et encombrées des bouquinistes, comprendra aisément l'importance de ces derniers passeurs d'une mémoire où le livre n'est pas un simple objet. Peut-être les seuls survivants d'un monde littéraire pour chérir des trésors d'écriture et parler de ces auteurs qui font corps avec ces livres rares, précieux, «*chargés du mystère de la vie littéraire des temps passés*» et recherchés par quelques rares bibliophiles avisés.

Ce libraire, «*un homme entre deux âges, heureux de s'adresser à des jeunes gens sensibles aux livres anciens*» et qui entrevoit certainement une possibilité de transmission culturelle, leur offre la *Correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset publiée intégralement et pour la première fois d'après les documents origi-*

naux par Félix Decori avec dessins d'Alfred de Musset et fac-similés d'autographes. Beau cadeau! Les connaisseurs apprécieront!

Avec ce dossier, Jacques Fusina permet au lecteur de partager quelques moments de vie des trois personnages principaux: Aurore Dupin dite George Sand, Alfred de Musset et Félix Decori. Des amours tumultueuses de George et Alfred, il y a beaucoup à dire, à la lecture de leur correspondance pas toujours romantique.

De la vie de Félix Decori, il y a tout à découvrir puisqu'il resté dans l'ombre. Né à Paris en 1860 mais originaire de Valle d'Alesani, en Castagniccia, sa vie fut, à ses dires, «*bonne et à recommencer*». Éditeur, écrivain, critique et avocat pénaliste, il a failli assurer la défense d'Alfred Dreyfus si Émile Zola avait pu le rencontrer avant Fernand Labori. Homme politique fermement décidé à participer au redressement économique de la Corse, il sera élu conseiller général de la Corse avant d'être battu aux législatives d'Ajaccio. Enfin, en 1915, son ami Raymond Poincaré, Président de la République, le nommera secrétaire général civil de la Présidence de la République, avant qu'il ne meure quelques mois plus tard d'une crise cardiaque dans son bureau au palais de l'Élysée.

Partager les multiples rebondissements, pas seulement passionnels, de deux grands amants de la littérature française à travers leur échanges épistolaires; mettre en lumière un Corse qui a touché aux arts et à la politique et l'alchimie créatrice de deux jeunes lecteurs deux siècles plus tard, telle est l'ambition de ce roman qui se veut à la fois historique et poétique. Un dossier qui ne recèle, en somme, qu'une seule et vraie énigme, celle de l'amour: celui des arts, celui des hommes.

Pouvait-il en être autrement? ■ Dominique PIETRI



Le dossier Félix Decori
Jacques Fusina
éd. Albiana

La sélection de la rédaction

Sorru in musica

Comme chaque année depuis maintenant 15 ans, Sorru in musica se balade de village en village, dans la micro-région des Deux Sorru/ Deux Sevi, proposant chaque soir concerts ou spectacles musicaux gratuits avec et sous la direction de Bertrand Cervera, violon solo de l'Orchestre national de France, guest leader de l'orchestre symphonique de la BBC-Londres et de l'Orchestre philharmonique de New York. Pour cette édition 2018, une tonalité très méditerranéenne dès la soirée d'ouverture (le 22 à Vicu) avec *Une aventure musicale en Méditerranée* qui fait se répondre musiques traditionnelles, populaires et savantes des XVI^e et XVII^e siècles; mais aussi avec un récital du ténor Florian Laconi (le 24 à A Soccia) *De Puccini (Giacomo) à Rossi (Tino)*; et un ciné-concert (le 30, couvent de Vicu) en partenariat avec la Cinémathèque de Corse autour de *La cavalcata ardente* de Carmine Galone. Sorru in musica nous montrera aussi qu'in fine, ce n'est pas si loin que ça l'Amérique, en invitant le public à respirer l'air du New York de Gershwin lors d'une soirée inédite, associant musique et sens olfactif (le 25 à Balogna) puis lors d'une soirée dédiée aux musiques de films américains. Le festival propose également un concert-dégustation qui rend hommage aux compositrices telles que Clara Schumann, Alma Mahler ou Fanny Mendelssohn et aux vigneronnes de Corse (le 23 à Letia), avec l'orchestre Paris Classik et le sommelier Raphaël Pierre Bianchetti. En partenariat avec l'Aria et en collaboration avec l'International Bach festival de Gran Canaria, une lecture-concert consacrée au texte de Christian Bobin *Mozart et la pluie* (le 29 à Rennu). Des percussions pour la soirée du 26 (au couvent de Vicu) et de la musique de chambre le 28 (à Calcatoghju) complètent la programmation du festival qui s'achèvera par un concert spécial 15^e anniversaire, le 31 (couvent de Vicu), seul événement du festival où les spectateurs sont conviés à faire un don du montant de leur choix pour soutenir cet événement. Chaque soirée, comme il est désormais de coutume, sera précédée d'une animation. ■

Du 22 au 31 juillet, 21h30. Dans les villages des Deux-Sorru/Deux Sevi. www.sorru-in-musica.corsica



Identità: les Corses et les migrations



Saïgon, Marseille, l'Afrique, ou bien encore le continent américain, le phénomène de l'émigration des Corses aux XIX^e et XX^e siècles est connu. Durant la seconde moitié du XIX^e, par exemple, ils vont être des milliers, chaque année, à quitter l'île. Et dans les années 1930, plus de 120 000 insulaires partent s'installer ailleurs, un peu partout dans le monde. Les causes de ces départs sont multiples: déclin du système agro-pastoral traditionnel, absence de modernisation et de politique de développement de l'économie locales, crises conjoncturelles nationales ou internationales ou encore poids de la propagande d'une III^e République colonisatrice. La motivation, elle, semble davantage relever de l'aspiration à une promotion sociale que de la nécessité de survie qui, à la même époque, jette sur les routes les Italiens du Mezzogiorno. Mais, à rebours de certaines idées reçues, ces migrations s'inscrivent dans une longue tradition remontant à l'époque moderne, voire médiévale. Les Corses ont, de tout temps, été mobiles. Ainsi, entre les XVII^e et XVIII^e siècles, a-t-on vu environ 20% de la population s'exiler, le plus souvent vers les différents états de la péninsule italienne, où les Corses constitueront de véritables communautés, comme à Pise ou à Rome. Point de départ, l'île a également toujours été une terre d'arrivée où depuis l'Antiquité, se sont succédé différentes vagues migratoires. Au travers d'objets, d'affiches, de tableaux, de photographies et de documents divers, cette exposition vise à répondre à cette question: comment l'identité corse se construit-elle dans ce rapport à l'autre induit par les migrations? ■

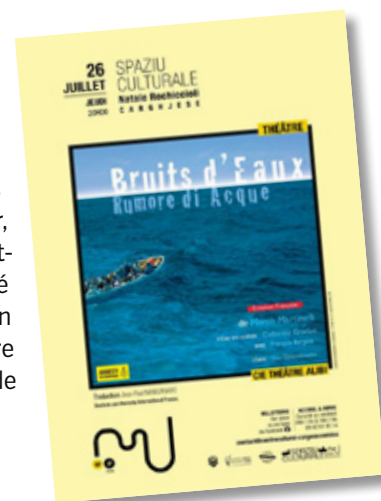
Jusqu'au 22 décembre 2018. Musée de Bastia. [04 95 31 09 12](tel:0495310912) & www.musee-bastia.com/

Bruits d'eaux/Rumore di acque

Seul, sur une île du Canal de Sicile, un homme, un général employé par le ministère de l'Enfer, compte les morts. Il compte, jusqu'à en perdre la raison, ces migrants ou ces réfugiés, disparus, noyés en mer alors qu'ils tentaient d'atteindre l'Europe pour mieux vivre ou simplement vivre en sécurité. Mais derrière les chiffres qui défilent, il y a des vies, des espoirs et des combats qu'il s'attache à retrouver, imaginer afin de redonner un visage, un corps à ceux qu'on a réduits à des nombres. Ce texte du metteur en scène et dramaturge italien Marco Martinelli – directeur artistique du Ravenna teatro – a été écrit et créé en 2010, par le Teatro Delle Albe. Joué plusieurs fois en Italie, mais aussi à New York et en Allemagne, il a été traduit en français par Jean-Paul Manganaro, à la demande de la compagnie Théâtre Alibi. Mis en scène par Catherine Graziani, il est interprété par François Bergoin, avec la participation de la chanteuse béninoise Sika Gblondoumé. ■

Le 26 juillet, 20h. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese.

[09 62 61 95 14](tel:0962619514) & www.facebook.com/SpaziuCulturaleCarghjese





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

Lundi 23 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Le programme écol'eau - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Les extraordinaires aventures du kinobus - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h25 Noob - 18h10 A votre Service - 18h45 Makadam Kanibal - 19h25 Les canistrelli - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le programme écol'eau - 21h55 Zikspotting - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 26 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La leçon d'Histoire - 14h10 A votre Service - 14h30 Esperanza Spalding Quartet - 16h55 Noob - 17h15 Ci Ne Ma - 17h30 Associ - 18h00 Les musicales de Bastia - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 La robe du temps - 20h35 Hamilton de Holanda - 21h35 Makadam Kanibal - 22h15 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutiziale



30

National



537

National

Mardi 24 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 Makadam Kanibal - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 14h30 Hamilton de Holanda - 16h20 Zikspotting - 16h35 A votre Service - 16h45 The Notwist - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les musicales de Bastia - 21h00 Les extraordinaires aventures du kinobus - 21h40 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h40 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Vendredi 27 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Les musicales de Bastia - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les canistrelli - 12h50 Makadam Kanibal - 13h30 Zikspotting - 14h30 Les extraordinaires aventures du kinobus - 15h15 Le programme écol'eau - 15h40 La robe du temps - 18h00 La leçon d'Histoire - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Maion et Wenn - 21h30 Tour de Corse historique - 21h55 Noob - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 25 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 Tour de Corse historique - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les musicales de Bastia - 14h00 Zikspotting - 14h30 Maion et Wenn - 15h35 Les canistrelli - 16h55 Noob - 17h15 Clips Musicaux - 17h35 Zikspotting - 17h50 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 19h05 Tour de Corse historique - 19h30 Nutiziale - 19h40 La leçon d'Histoire - 21h10 Esperanza Spalding Quartet - 22h10 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



PROMOUVOIR - ENCOURAGER - RÉCOMPENSER

PRIX VARENNE

2018

Journalistes de la Presse Hebdomadaire Régionale



DOTATION* :

Prix Varenne

5 000 €

Prix Jeune
journaliste

3 000 €

Avec le concours de



Modalités et inscriptions :
<http://www.fondationvarenne.com>
du 1^{er} juin au 17 septembre 2018

*Dotation globale pour l'ensemble des Prix Varenne 2018 : 70 000 €